

SOCIÉTÉ
D'HABITATION
DU QUÉBEC

PROFIL DES LOCATAIRES
DU PROGRAMME
ACCÈSLOGIS QUÉBEC
EN 2005



Les Habitations Vivre-chez-soi, un OBNL 92 logements dans le quartier Saint-Sauveur à Québec. Le projet a bénéficié des 3 volets du programme AccèsLogis Québec.



RÉALISÉ PAR
LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

STÉPHANE LEDUC
AVRIL 2008



CRÉDITS

Coordination et rédaction

Direction de la planification, de la recherche et du développement

Révision linguistique

Direction des communications

Conception graphique et mise en page

Direction des communications

Publié par la Société d'habitation du Québec

Aile Saint-Amable, 3^e étage
1054, rue Louis-Alexandre-Taschereau
Québec (Québec) G1R 5E7
Téléphone : 418 643-4035
1 800 463-4315 (sans frais au Québec)

Ce document peut être téléchargé à partir du site Web
de la Société d'habitation du Québec : www.habitation.gouv.qc.ca

Photos de la page couverture et des pages intérieures : Xavier Dachez

Les Habitations Vivre-chez-soi, un complexe immobilier mixte de 92 logements, au cœur du quartier Saint-Sauveur, dans l'arrondissement La Cité de Québec. Ce projet, qui a vu le jour en 2008, a été réalisé par le groupe de ressources techniques Action Habitation. Il a bénéficié des trois volets du programme *AccèsLogis Québec* : 27 logements dans le volet 1 pour les familles et les personnes seules incluant les personnes âgées, 50 logements dans le volet 2 destiné aux personnes âgées en légère perte d'autonomie et 15 logements dans le volet 3 pour des personnes handicapées ou touchées par des problèmes de santé mentale.

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISBN 978-2-550-53612-3 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-53613-0 (en ligne)
© Gouvernement du Québec

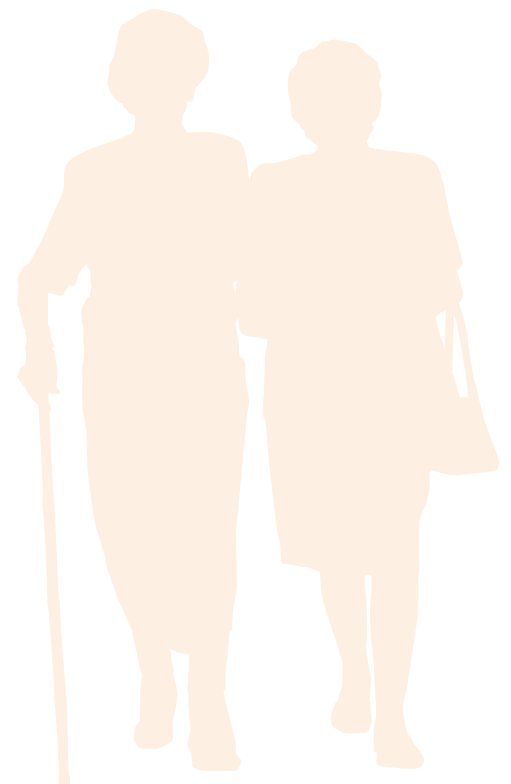


Ce document est imprimé sur du papier 100 % recyclé



TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES FIGURES	5
GLOSSAIRE	9
INTRODUCTION	11
1. CONTEXTE MÉTHODOLOGIQUE	
1.1 Caractéristiques du programme	13
1.2 Organismes gestionnaires	14
Les coopératives d'habitation (COOP)	
Les organismes à but non lucratif (OBNL)	
Les offices municipaux d'habitation (OMH)	
1.3 Méthodologie de l'étude	14
1.4 Limites de l'analyse	15
1.5 Mises en garde	15
2. PARC DE LOGEMENTS ET CLIENTÈLE	
2.1 Clientèle	17
2.2 Parc de logements	18
2.3 Accessibilité des services	18
2.4 Utilisation de l'espace	19
3. CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES	
3.1 Portrait global	21
3.2 Les personnes seules	22
3.3 Les personnes âgées	23
3.4 Les familles	24
3.5 Âge du soutien principal	25
4. CARACTÉRISTIQUES ÉCONOMIQUES	
4.1 Portrait global	29
4.2 Les personnes seules	33
4.3 Les personnes âgées	35
4.4 Les familles	39
5. CONCLUSION	41
ANNEXES :	
I - LISTE DES TABLEAUX	43
II - COMPOSITION DES CINQ GRANDES DIVISIONS RÉGIONALES	57





LISTE DES FIGURES

FIGURE 1.1.1 : Répartition des ménages par volet du programme <i>AccèsLogis Québec</i>	14
FIGURE 2.1.1 : Répartition de la clientèle selon le type de ménage	17
FIGURE 2.1.2 : Répartition des ménages selon le sexe du soutien du ménage	17
FIGURE 2.1.3 : Répartition de la clientèle selon le type de ménage et le sexe du soutien principal	17
FIGURE 2.2.1 : Répartition des ménages selon la taille des immeubles du parc	18
FIGURE 2.2.2 : Répartition des ménages selon le nombre de logements dans l'immeuble et le type de ménage	18
FIGURE 2.3.1 : Répartition des ménages du volet 2 selon les services offerts et utilisés dans leur immeuble	18
FIGURE 2.4.1 : Nombre moyen d'occupants par logement	19
FIGURE 2.4.2 : Nombre de personnes dans le ménage selon la taille du logement	19
FIGURE 2.4.3 : Nombre de personnes dans les ménages bénéficiaires du supplément au loyer selon la taille du logement	20
FIGURE 3.1.1 : Répartition des ménages selon les régions administratives du Québec	21
FIGURE 3.1.2 : Répartition des types de ménages selon les régions administratives du Québec	22
FIGURE 3.2.1 : Répartition des personnes seules selon le sexe	22
FIGURE 3.3.1 : Répartition des personnes âgées selon le type de ménage de personnes âgées et selon le sexe des personnes âgées vivant seules	23
FIGURE 3.3.2 : Répartition des ménages selon les types de ménages détaillés	23
FIGURE 3.3.3 : Répartition des personnes âgées selon le type de ménage de personnes âgées et le volet du programme <i>AccèsLogis Québec</i>	23
FIGURE 3.4.1 : Répartition des familles selon le type de famille	24
FIGURE 3.4.2 : Répartition des familles selon le type de famille et le sexe du soutien du ménage	24
FIGURE 3.4.3 : Répartition des familles selon le type de famille et le nombre d'enfants	24
FIGURE 3.5.1 : Répartition des ménages selon l'âge du soutien du ménage et le type de ménage	25
FIGURE 3.5.2 : Répartition des personnes seules selon l'âge et le sexe	25

LISTE DES FIGURES (suite)

FIGURE 3.5.3 : Répartition des personnes âgées selon l'âge du soutien du ménage et le type de ménage de personnes âgées	26
FIGURE 3.5.4 : Répartition des personnes âgées du volet 1 selon l'âge du soutien du ménage et le type de ménage de personnes âgées	26
FIGURE 3.5.5 : Répartition des personnes âgées du volet 2 selon l'âge du soutien du ménage et le type de ménage de personnes âgées	26
FIGURE 3.5.6 : Répartition des familles selon le type de famille et l'âge du soutien de famille	27
FIGURE 4.1.1 : Répartition des ménages selon le type de ménage et la principale source de revenu du ménage	29
FIGURE 4.1.2 : Répartition des ménages selon le revenu annuel du ménage et le type de ménage	29
FIGURE 4.1.3 : Répartition des ménages selon le revenu annuel du ménage et le sexe du soutien du ménage	30
FIGURE 4.1.4 : Répartition des ménages selon le niveau de scolarité atteint par le soutien du ménage et selon le revenu annuel du ménage	30
FIGURE 4.1.5 : Répartition des ménages selon le niveau de scolarité atteint par le soutien du ménage et selon le type de ménage	31
FIGURE 4.1.6 : Répartition des ménages selon le loyer payé et le type de ménage	31
FIGURE 4.1.7 : Répartition des ménages selon qu'ils bénéficient ou non du programme <i>Supplément au loyer</i>	32
FIGURE 4.1.8 : Répartition des ménages selon le type de ménage et selon qu'ils bénéficient ou non du programme <i>Supplément au loyer</i>	32
FIGURE 4.1.9 : Répartition des ménages selon le loyer payé et selon qu'ils bénéficient ou non du programme <i>Supplément au loyer</i>	32
FIGURE 4.2.1 : Répartition des personnes seules selon le sexe et la principale source de revenu	33
FIGURE 4.2.2 : Répartition des personnes seules selon le sexe et le niveau de revenu annuel	33
FIGURE 4.2.3 : Répartition des personnes seules selon le sexe et le niveau de scolarité atteint	34
FIGURE 4.2.4 : Répartition des personnes seules selon le sexe et le loyer payé	34
FIGURE 4.2.5 : Répartition des personnes seules selon le sexe et selon qu'elles bénéficient ou non du programme <i>Supplément au loyer</i>	34



LISTE DES FIGURES (suite)

FIGURE 4.3.1 : Répartition des ménages de personnes âgées selon le revenu annuel du ménage et le type de ménage de personnes âgées	35
FIGURE 4.3.2 : Répartition des personnes âgées du volet 1 selon le revenu annuel du ménage et le type de ménage de personnes âgées	35
FIGURE 4.3.3 : Répartition des personnes âgées du volet 2 selon le revenu annuel du ménage et le type de ménage de personnes âgées	35
FIGURE 4.3.4 : Répartition des personnes âgées selon le loyer payé et le type de ménage de personnes âgées	36
FIGURE 4.3.5 : Répartition des personnes âgées du volet 1 selon le loyer payé et le type de ménage de personnes âgées	36
FIGURE 4.3.6 : Répartition des personnes âgées du volet 2 selon le loyer payé et le type de ménage de personnes âgées	37
FIGURE 4.3.7 : Répartition des personnes âgées selon le type de ménage et selon qu'elles bénéficient ou non du programme <i>Supplément au loyer</i>	37
FIGURE 4.3.8 : Répartition des personnes âgées du volet 1 selon qu'elles bénéficient ou non du programme <i>Supplément au loyer</i> et selon le type de ménage de personnes âgées	38
FIGURE 4.3.9 : Répartition des personnes âgées du volet 2 selon qu'elles bénéficient ou non du programme <i>Supplément au loyer</i> et selon le type de ménage de personnes âgées	38
FIGURE 4.4.1 : Répartition des familles selon la principale source de revenu du ménage et le type de famille	39
FIGURE 4.4.2 : Répartition des familles selon le niveau de revenu annuel du ménage et selon le type de famille	39
FIGURE 4.4.3 : Répartition des familles selon le niveau de scolarité atteint par le soutien du ménage et selon le type de famille	40
FIGURE 4.4.4 : Répartition des familles selon le loyer payé et le type de famille	40
FIGURE 4.4.5 : Répartition des familles selon le type de famille et selon qu'elles bénéficient ou non du programme <i>Supplément au loyer</i>	40



GLOSSAIRE

MÉNAGE : Une personne ou un groupe de personnes habitant un logement.

SOUTIEN PRINCIPAL DU MÉNAGE : Personne qui prend les décisions concernant le logement dans le ménage (source : *Rapport d'étude sur l'évaluation du programme AccèsLogis Québec*).

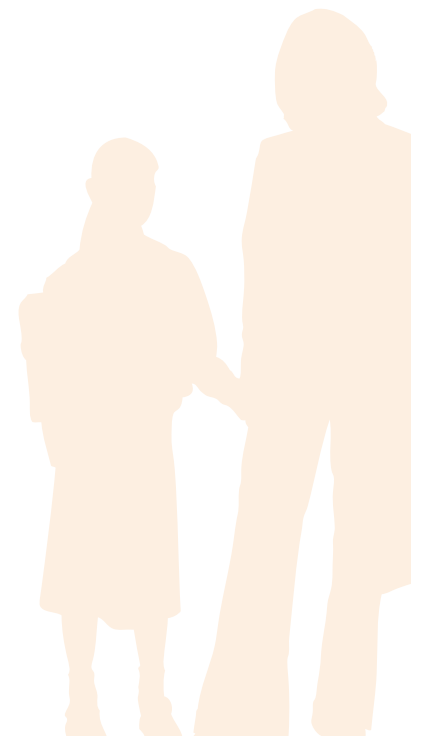
TYPE DE MÉNAGE : Pour les besoins de l'étude, les ménages ont été définis selon quatre types : les personnes seules, les ménages de personnes âgées, les familles et les ménages dits « autres ».

- ➔ **Personne seule** : personne qui habite seule et dont l'âge est inférieur à 65 ans.
- ➔ **Ménage de personnes âgées** : ménage composé d'une ou de plusieurs personnes dont le soutien principal est âgé de 65 ans ou plus. Les ménages de personnes âgées ont été définis selon trois types :
 - ➔ Hommes : hommes âgés vivant seuls.
 - ➔ Femmes : femmes âgées vivant seules.
 - ➔ Couples : cette catégorie représente principalement les couples de personnes âgées. Elle comprend aussi les ménages de personnes âgées de plus de deux occupants qui ne représentent que 3 % des ménages de cette catégorie et 0,7 % du total des ménages de personnes âgées.
- ➔ **Famille** : ménage composé d'un couple de personnes de moins de 65 ans avec ou sans enfants ou d'un parent unique de moins de 65 ans avec au moins un enfant. Les familles ont été définies selon trois types :
 - ➔ Famille biparentale : ménage familial comptant deux conjoints et au moins un enfant.
 - ➔ Famille monoparentale : ménage familial comptant une mère ou un père sans conjoint avec au moins un enfant.
 - ➔ Couple sans enfant : ménage constitué de deux conjoints sans enfant.
- ➔ **Ménage de type « autres »** : tous les autres types de ménages dont la plupart sont répartis comme suit :
 - ➔ Ménage multifamilial dont le principal soutien est âgé de moins de 65 ans.
 - ➔ Ménage composé de plus d'une personne sans lien de parenté ni lien matrimonial, dont le principal soutien est âgé de moins de 65 ans.

ENFANT : Personne de moins de 18 ans.

SEUIL DE FAIBLE REVENU : Revenu en deçà duquel un ménage est susceptible de consacrer 20 points de pourcentage de son revenu de plus qu'un ménage moyen pour se nourrir, se vêtir et se loger. Le seuil de faible revenu varie en fonction de la taille du ménage et de la taille du secteur de résidence (source : *Dictionnaire du recensement de 2001* de Statistique Canada).

LOYER : Le montant des loyers inclut les frais de chauffage, d'électricité et d'eau chaude ainsi que le coût des services offerts dans les immeubles abritant les ménages du volet 2 (personnes âgées en légère perte d'autonomie). Le loyer est le montant payé par le ménage; il est réduit, le cas échéant, du montant du supplément au loyer versé au propriétaire.





INTRODUCTION

L'objectif de cette analyse est de dresser un portrait statistique de la clientèle du programme *AccèsLogis Québec* à l'automne 2005. Le présent rapport a été élaboré à partir des données provenant d'un sondage effectué par la firme de sondage Léger Marketing pour la Direction de la vérification et de l'évaluation de programmes de la Société d'habitation du Québec (SHQ). Au 31 décembre 2005, plus de 12 000 logements avaient été réalisés grâce au programme et aucun profil des caractéristiques des locataires habitant ces immeubles n'avait encore été produit. Le programme est en place depuis octobre 1997, donc l'analyse se limite aux ménages habitant les immeubles constitués en vertu du programme entre 1997 et 2005.

Le programme se divise en trois volets selon la clientèle ciblée. Le volet 1 s'adresse aux familles, aux personnes seules et aux personnes âgées autonomes. Dans certains cas, ce volet peut s'adresser à une clientèle ayant des besoins particuliers de logements, comme des personnes handicapées autonomes. Le volet 2 vise des personnes âgées en légère perte d'autonomie. Le volet 3 s'adresse à une clientèle qui éprouve des besoins particuliers d'habitation et qui requiert des installations spéciales et des services d'assistance personnelle sur place (sans-abri, jeunes en difficulté, femmes et jeunes victimes de violence, personnes souffrant de problèmes de dépendance à l'alcool ou à la drogue, personnes ayant un handicap physique grave ou une déficience intellectuelle). Étant donné que la clientèle du volet 3 risquait d'éprouver des difficultés à participer à un sondage téléphonique, seule la clientèle résidant dans des projets des volets 1 et 2 d'*AccèsLogis Québec* a été sondée.

La présente analyse est centrée sur les distinctions observées entre les types de ménages du programme. Compte tenu que les ménages de personnes âgées peuvent faire partie autant du volet 1 que du volet 2 du programme, une analyse par volet est réalisée dans chacune des sections où les caractéristiques des ménages de personnes âgées sont traitées en détail.



Outre l'introduction, le document se découpe en quatre parties. La première concerne l'aspect méthodologique du travail et renseigne au sujet des caractéristiques du programme *AccèsLogis Québec*. Le deuxième chapitre décrit la clientèle et dresse un bref portrait du parc de logements du programme *AccèsLogis Québec*. En troisième lieu, les caractéristiques démographiques des ménages seront mises en évidence. Une comparaison abrégée des différences géographiques au chapitre des caractéristiques des ménages sera présentée en limitant l'analyse aux deux plus grandes zones urbaines du Québec, soit les régions administratives de Montréal et de la Capitale-Nationale. Toutes les autres régions administratives du Québec seront regroupées pour former un dernier ensemble. Finalement, le segment le plus étendu du rapport reflétera la situation économique des ménages.

En annexe se trouvent les tableaux desquels sont tirés les figures. Les tableaux exposent la répartition en pourcentage des ménages pour chacune des variables.



1. CONTEXTE MÉTHODOLOGIQUE

1.1 CARACTÉRISTIQUES DU PROGRAMME

La mission du programme *AccèsLogis Québec* consiste d'abord à offrir des logements de qualité à coût abordable et adaptés aux besoins variés des ménages à revenu faible ou modeste. La formule du programme favorise la prise en charge au niveau local du développement, de la gestion et du suivi des projets de logements sociaux, tout en mettant en place des incitatifs en faveur d'une plus grande participation des secteurs communautaire et privé. Au moyen de ce programme, le gouvernement habilite des coopératives d'habitation, des organismes à but non lucratif (OBNL) et des offices d'habitation à construire ou à rénover des logements sociaux et communautaires à coût abordable. Le programme permet une grande autonomie de gestion, un grand contrôle et de la souplesse pour les groupes locaux afin d'adapter davantage les projets selon les besoins. On encourage ainsi une meilleure participation des citoyens à la gestion du logement social et communautaire.

Les organismes sont tenus de prendre en charge les nouveaux projets à partir de la phase de développement jusqu'à l'étape de l'exploitation, en passant par le stade de la construction et de la sélection des locataires. L'organisme développeur s'unira généralement avec une autre formation pour développer et exploiter une coopérative ou un organisme à but non lucratif d'habitation. Dans 85 % des cas, l'organisme embauchera un groupe de ressources techniques (GRT) afin d'être appuyé et soutenu dans sa démarche. L'organisme disposera habituellement de l'expertise du GRT du début du projet jusqu'à au moins un an après le début de la phase d'exploitation.

Les projets inscrits dans le programme *AccèsLogis Québec* sont entrepris, gérés et administrés par un organisme communautaire. La SHQ n'est donc pas propriétaire de ces logements, qui relèvent plutôt du secteur privé. De façon générale, le coût de réalisation admissible des projets est assumé jusqu'à 50 % par le gouvernement du Québec. Le reste du financement doit provenir d'une contribution du milieu de l'ordre de 15 %, alors que 35 % du financement prend la forme d'un prêt hypothécaire qui sera remboursé par les loyers et qui est garanti par la Société d'habitation du Québec. Dans le cas de certains projets, le gouvernement fédéral, par l'entremise de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), finance une partie et parfois même la totalité de l'aide gouvernementale. Le fédéral assume 75 % du financement conjoint de certains projets réalisés dans les volets 1 et 2 du programme, car ils correspondent à des interventions visées par le gouvernement fédéral dans le volet du *Programme d'aide à la remise en état des logements* (PAREL) et du programme *Logement abordable Québec*. Le gouvernement fédéral assume 100 % du financement gouvernemental dans le cas des projets du volet 3 d'*AccèsLogis Québec* qui correspondent à la partie développement du *Programme d'amélioration des maisons d'hébergement* (PAMH).

Pour ce qui est de la contribution du milieu, elle peut provenir de la municipalité, d'un organisme de charité, d'une entreprise privée ou encore d'une collecte de fonds organisée auprès des citoyens. Elle

peut prendre une forme autre que financière, tels un don de terrain, un crédit de taxes ou un prêt sans intérêt.

Par ailleurs, le montant du loyer déboursé par les résidents des logements du programme *AccèsLogis Québec* varie entre 75 % et 95 % du loyer médian du marché. Une proportion des logements réalisés en vertu du programme doit être attribuée à des ménages à faible revenu. Ces ménages ont alors droit au programme *Supplément au loyer* (PSL) qui leur permet de bénéficier d'un loyer correspondant à 25 % de leur revenu. Les ménages admissibles au PSL doivent avoir un revenu annuel inférieur aux plafonds de revenu déterminant les besoins impérieux (PRBI). La proportion de ménages admissibles au PSL, dans chaque projet *AccèsLogis Québec*, dépend du volet dans lequel le projet est inscrit. Cette proportion varie de 20 % à 50 % des unités pour la clientèle des volets 1 et 2 et peut aller jusqu'à 100 % des unités pour celle du volet 3.

En plus des problèmes d'accessibilité financière, certains ménages ont de la difficulté à trouver un logement correspondant à leurs besoins en raison de leur condition physique, psychosociale ou familiale. C'est la raison pour laquelle *AccèsLogis Québec* finance également des projets d'habitation qui, dans bien des cas, offriront des services de soutien communautaire pour répondre aux besoins particuliers de ces ménages. Ces derniers auront ainsi l'assurance d'avoir accès à la fois à des logements adaptés et à des services dispensés par le réseau de la santé ou par des fournisseurs de services spécialisés (alimentation, surveillance, buanderie, etc.).

Les projets de logements mis en place à l'aide du programme *AccèsLogis Québec* constituent des milieux de vie fondés sur l'entraide et la solidarité où l'on favorise l'apprentissage de la vie démocratique. L'approche prônée par les OBNL et les coopératives d'habitation consiste à briser l'isolement vécu par les locataires et à encourager leur prise en charge, l'effort collectif et leur intégration sociale, par leur participation à la gestion de leur milieu de vie (souters communautaires, formation, participation au conseil d'administration, etc.).

1.2 ORGANISMES GESTIONNAIRES

LES COOPÉRATIVES D'HABITATION (COOP)

La gestion d'un immeuble coopératif présente des particularités qui lui sont propres. Les membres d'une coopérative d'habitation assument les responsabilités du propriétaire tout en étant locataires. L'immeuble coopératif est géré par les membres de la coop qui prennent en charge eux-mêmes les tâches administratives, la fixation et la perception des loyers, la sélection des nouveaux membres et certains travaux d'entretien. Les administrateurs sont élus par les membres et les décisions sont prises collectivement en assemblée générale. Les membres exercent un certain contrôle sur leurs conditions de logement, notamment sur les coûts d'occupation, la gestion, les orientations, etc. Les résidents sont incités à participer à la gestion et à l'entretien de l'immeuble, ce qui minimise les coûts d'exploitation en limitant au minimum les besoins de main-d'œuvre externe.

LES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF (OBNL)

Un organisme à but non lucratif en habitation exploite des logements pour les mettre à la disposition d'une population particulière. On retrouve souvent un organisme communautaire à la tête du projet. Parmi les acteurs pouvant faire partie d'un projet d'OBNL d'habitation figurent des comités de citoyens, des paroisses, des églises, des acteurs municipaux, des caisses populaires, des députés, des établissements publics, des centres locaux de services communautaires (CLSC), etc.¹ Les immeubles et les autres éléments d'actif de l'organisme sont donc des propriétés collectives privées.

Les administrateurs ne sont pas nécessairement élus par les locataires, comme c'est le cas pour les coopératives. Les OBNL en habitation sont gérés par un conseil d'administration formé de gens du milieu. Dans le cas des volets 1 et 2, des locataires en font habituellement partie, ce qui favorise leur participation active dans l'organisme.

Les OBNL s'adressent à des individus défavorisés sur le plan socioéconomique, tels que des familles en difficulté, des personnes âgées, des personnes seules itinérantes ou aux prises avec des problèmes de santé mentale. La majorité offre des services de soutien communautaire qui consistent, par exemple, à aider les jeunes à faire un budget, à accompagner et à conseiller les personnes immigrantes pour des démarches administratives parfois lourdes, à organiser des repas communautaires pour briser l'isolement des aînés, etc. Plusieurs OBNL travaillent en étroite collaboration avec divers organismes actifs dans des secteurs d'intervention variés (santé, réinsertion sociale, services à domicile, etc.). Les OBNL disposent le plus souvent, pour mener à bien leurs activités, des services de ressources externes fournis par une firme ou des salariés.

1. Source : Réseau québécois des OBNL d'habitation, *Les OBNL d'habitation au Québec, l'offre et les besoins en soutien communautaire*.

Selon le Réseau québécois des OBNL d'habitation, la moitié des organismes à but non lucratif d'habitation s'adressent aux personnes âgées et contribuent à leur intégration en favorisant leur participation à des comités et en leur faisant jouer un rôle actif au sein de leur communauté immédiate.

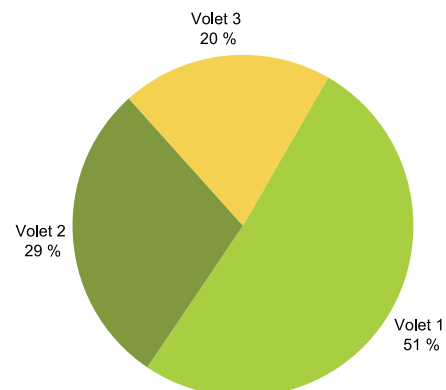
LES OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION (OMH)

Les offices d'habitation sont des organismes à but non lucratif créés en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec. Les 545 offices sont mandatés par le gouvernement du Québec pour gérer le logement public sur tout le territoire québécois. Depuis 2002, les OMH sont autorisés à réaliser des projets du programme *AccèsLogis Québec*. Les OMH créeront souvent un OBNL pour assurer le développement et la gestion du projet et n'administreront par la suite que les suppléments au loyer.

1.3 MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE

En date du 31 mars 2005, 9 611 logements avaient été réalisés ou étaient en engagement définitif en vertu du programme *AccèsLogis Québec*. La figure 1.1.1 démontre l'importance que représente chacun des volets par rapport à l'ensemble du programme.

FIGURE 1.1.1 : Répartition des ménages par volet du programme *AccèsLogis Québec*





La firme de sondage a effectué, par voie de sondage téléphonique, la collecte des données entre le 14 septembre et le 2 octobre 2005. À partir d'une liste potentielle de 5 719 noms fournis par la SHQ, un échantillon définitif de 2 492 numéros de téléphone a été constitué. Cet échantillon a été créé à la suite d'une recherche exhaustive de numéros de téléphone. De ce nombre, 902 locataires ont été rejoints. Afin de redresser les déséquilibres et de rendre l'échantillon représentatif de la population étudiée, les données brutes obtenues par sondage ont été pondérées en fonction des cinq grandes divisions régionales (RMR de Montréal, RMR de Québec, Est-du-Québec, Centre-du-Québec et Ouest-du-Québec) et selon l'importance de chacun des volets du programme *AccèsLogis Québec*. Avec 902 personnes sondées, la marge d'erreur maximale s'établit à $\pm 2,99\%$, et ce, 19 fois sur 20².

1.4 LIMITES DE L'ANALYSE

Le découpage territorial utilisé dans la constitution de l'échantillon fait en sorte de diviser le Québec en cinq grandes régions : la RMR de Montréal, la RMR de Québec, l'Est-du-Québec, le Centre-du-Québec et l'Ouest-du-Québec (voir la dernière annexe pour les détails). Étant donné que l'échantillon a été conçu en divisant le Québec en cinq grandes régions plutôt qu'en fonction des régions administratives, certaines régions administratives n'ont pas été sondées. En raison de l'absence de répondants pour certaines régions administratives et d'un nombre trop faible de répondants provenant de certaines autres régions pour produire des estimations statistiquement significatives, une analyse des caractéristiques des ménages selon les régions administratives n'a pu être effectuée.

Par ailleurs, les données recueillies sur le revenu de chaque ménage ont été compilées par classes de revenu plutôt qu'en nombres entiers. Quant au montant du loyer de chaque ménage, il a été inséré dans la base de données en tant que nombre entier. Le manque d'uniformité dans la compilation des données entre ces deux variables empêche de dégager le taux d'effort assumé par les ménages.

1.5 MISES EN GARDE

Parmi les répondants, 18 % n'ont pas déclaré leur niveau de revenu lors du sondage et, pour ceux qui l'ont fait, la réponse doit être interprétée avec réserve. En outre, 12 % des répondants n'ont pas déclaré leur loyer et plusieurs répondants n'étaient pas en mesure d'affirmer avec certitude ce qui était compris dans le montant du loyer déclaré. Il a donc été difficile d'uniformiser la variable « loyer » pour être en mesure de comparer le montant du loyer entre les répondants. De ce fait, tout comme la variable « revenu », les données sur le loyer doivent être utilisées avec prudence.

Par ailleurs, le montant des loyers inclut les frais de chauffage, d'électricité et d'eau chaude ainsi que le coût des services offerts dans les immeubles abritant les ménages du volet 2. Le loyer est le montant payé par le ménage; il est réduit, le cas échéant, du montant du supplément au loyer versé au propriétaire.

Afin de pallier le phénomène des cellules vides observées dans la base de données, l'hypothèse formulée est la suivante : pour chacune des caractéristiques des ménages étudiées, la distribution des enregistrements contenant des cellules vides était faite de la même façon que la répartition constatée lorsque les valeurs étaient connues. Outre les variables « revenu » et « loyer », la proportion des valeurs manquantes ne dépasse pas 2 % des ménages pour chacune des caractéristiques étudiées.

De plus, étant donné l'arrondissement des pourcentages, il arrive parfois que certaines sommes dans les tableaux ne totalisent pas exactement 100 %.

Tout au long du document, l'analyse pour chacune des variables sera faite en pourcentage du total des ménages plutôt qu'en nombres absolus. Sauf indication contraire, tous les graphiques et tableaux ont été construits à partir des données du sondage réalisé par la firme de sondage Léger Marketing.

2. Source : *Rapport d'étude de la firme de sondage Léger Marketing sur l'évaluation du programme AccèsLogis Québec.*



2. PARC DE LOGEMENTS ET CLIENTÈLE

2.1 CLIENTÈLE

À L'INTÉRIEUR DES LOGEMENTS D'ACCÈSLOGIS QUÉBEC, LES MÉNAGES DE PERSONNES ÂGÉES SONT, DE LOIN, LE TYPE DE MÉNAGE LE PLUS REPRÉSENTÉ.

La composition de la clientèle des logements créés en vertu du programme *AccèsLogis Québec* est largement dominée par les ménages de personnes âgées. La figure 2.1.1 démontre que ces derniers représentent 43 % des ménages tandis que 25 % des ménages sont des familles. À titre de comparaison avec l'ensemble de la population du Québec, les ménages de personnes âgées représentent 20 % des ménages au Québec³.

Les loyers des logements créés en vertu du programme *Accès Logis Québec* se rapprochent davantage des loyers du marché privé que des loyers en HLM. Pour acquitter plus facilement les frais de logement, certains ménages sont composés de plusieurs occupants ayant chacun un revenu. Il est donc normal de s'attendre à retrouver une proportion significative de ménages multifamiliaux ainsi que des ménages de plusieurs occupants sans lien de parenté ni personnes à charge. En effet, 12 % des ménages sont de type « autres ». En comparaison, ce type de ménage représente 7 % de l'ensemble des ménages au Québec.

LES SOUTIENS DE MÉNAGE SONT MAJORITAIREMENT DES FEMMES.

Pour les trois quarts des ménages, le soutien principal est de sexe féminin (figure 2.1.2). La présence des femmes en tant que soutien principal du ménage dans l'ensemble de la population du Québec est beaucoup moins significative, soit 39 % des ménages québécois.

Ce sont les ménages de personnes âgées qui comprennent le plus de femmes détenant le titre de soutien principal, soit 83 %. La figure 2.1.3 montre que près des trois quarts des familles ont une femme à leur tête. La représentation masculine est un peu plus élevée chez les personnes seules, soit 35 % de celles-ci.

FIGURE 2.1.1 : Répartition de la clientèle selon le type de ménage

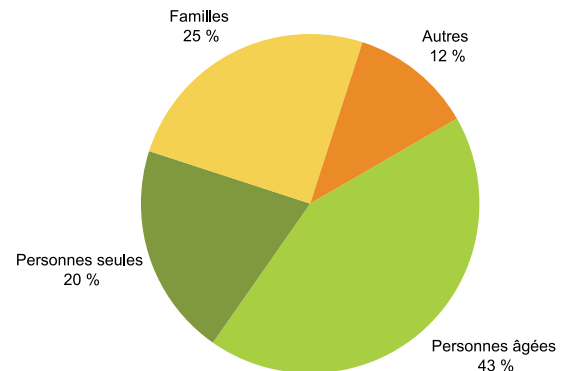


FIGURE 2.1.2 : Répartition des ménages selon le sexe du soutien du ménage

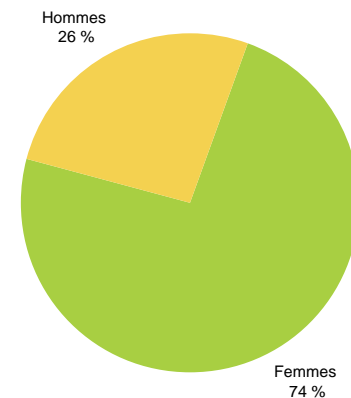
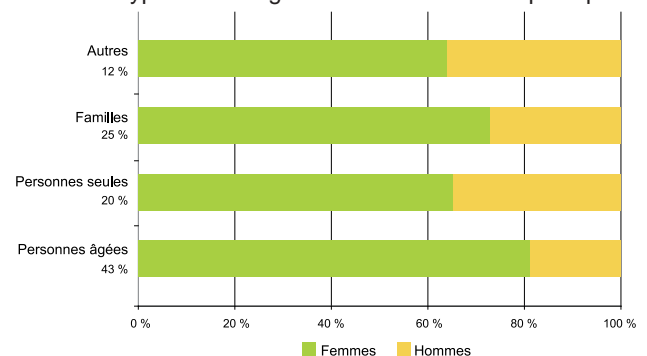


FIGURE 2.1.3 : Répartition de la clientèle selon le type de ménage et le sexe du soutien principal



3. Source : Société d'habitation du Québec (compilation spéciale du recensement de 2001 de Statistique Canada – Données – échantillon 20 %), tableau 8.

2.2 PARC DE LOGEMENTS

LES IMMEUBLES SONT PRINCIPALEMENT DE TAILLE MOYENNE.

Parmi les ménages, 80 % ont un logement situé dans un immeuble de moins de 45 logements. La figure 2.2.1 montre que les logements font souvent partie d'immeubles constitués de 15 à 29 logements.

LES PERSONNES ÂGÉES OCCUPENT SURTOUT DE GROS IMMEUBLES.

La figure 2.2.2 nous informe que les personnes âgées habitent plus couramment les plus gros immeubles que les autres types de ménages.

En effet, 29 % des personnes âgées logent dans une résidence de 45 logements ou plus, en comparaison de 16 % des familles et des personnes seules. Si l'on regroupe les édifices de 30 logements ou plus, on constate que les personnes âgées sont aussi beaucoup plus présentes dans des immeubles de cette dimension par comparaison avec les autres types de ménages. À l'inverse, 47 % des personnes âgées habitent des immeubles de moins de 30 logements, alors que l'on retrouve 62 % des personnes seules et 68 % des familles dans ce type de bâtiment.

Face à une demande grandissante pour des logements destinés aux personnes âgées, les développeurs de projets ont favorisé la construction d'immeubles de plus grande taille pour amortir les coûts de construction sur un plus grand nombre de logements.

2.3 ACCESSIBILITÉ DES SERVICES

PLUSIEURS SERVICES SONT GÉNÉRALEMENT OFFERTS DANS LES IMMEUBLES OÙ LOGÈ LA CLIENTÈLE DU VOLET 2.

La figure 2.3.1 présente les services offerts à la clientèle du volet 2 du programme *AccèsLogis Québec*. Le tableau permet aussi de relever le niveau d'utilisation des services par les résidents. Rappelons que le volet 2 s'adresse aux personnes âgées en légère perte d'autonomie.

FIGURE 2.2.1 : Répartition des ménages selon la taille des immeubles du parc

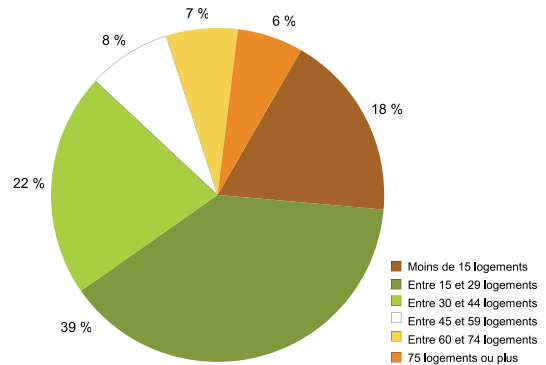


FIGURE 2.2.2 : Répartition des ménages selon le nombre de logements dans l'immeuble et le type de ménage

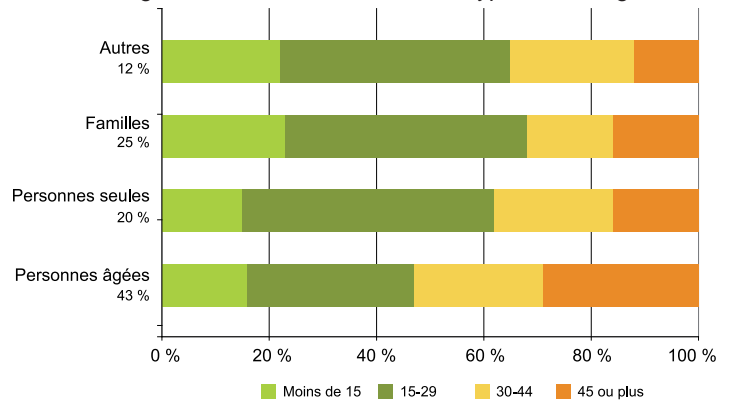
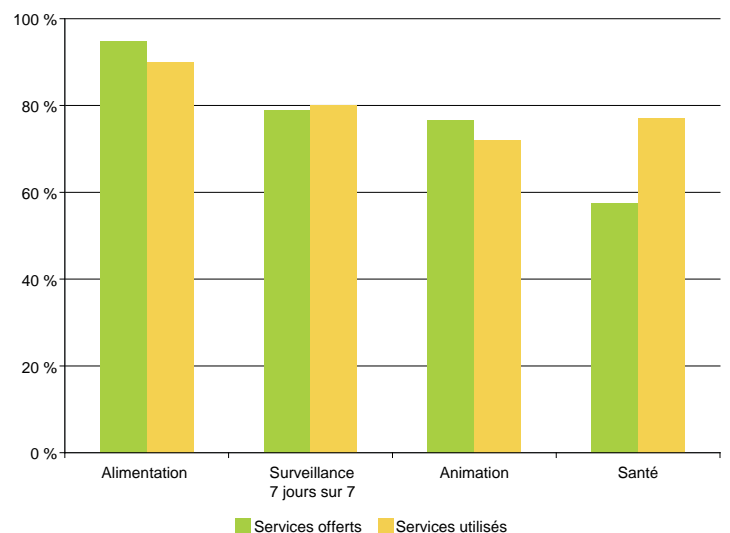


FIGURE 2.3.1 : Répartition des ménages du volet 2 selon les services offerts et utilisés dans leur immeuble





Le pourcentage correspondant à chacun des services offerts doit être interprété comme étant le nombre de ménages qui ont accès à ce type de service dans leur immeuble par rapport au nombre de ménages total. La proportion des services utilisés se lit comme étant le nombre de ménages qui utilisent le type de service concerné par rapport au nombre de ménages qui y ont accès dans leur immeuble.

Une proportion de 95 % des ménages du volet 2 bénéficie au minimum d'un service d'alimentation dans leur immeuble et 90 % de ces ménages en font usage. Les services les moins couramment offerts dans les immeubles du programme *AccèsLogis Québec* sont les services de santé. On retrouve quand même 58 % des ménages qui disent avoir la possibilité d'utiliser ces services s'ils le désirent. Parmi les ménages qui habitent dans des résidences où au minimum un service est offert, peu importe lequel, au moins 72 % en feront usage.

2.4 UTILISATION DE L'ESPACE

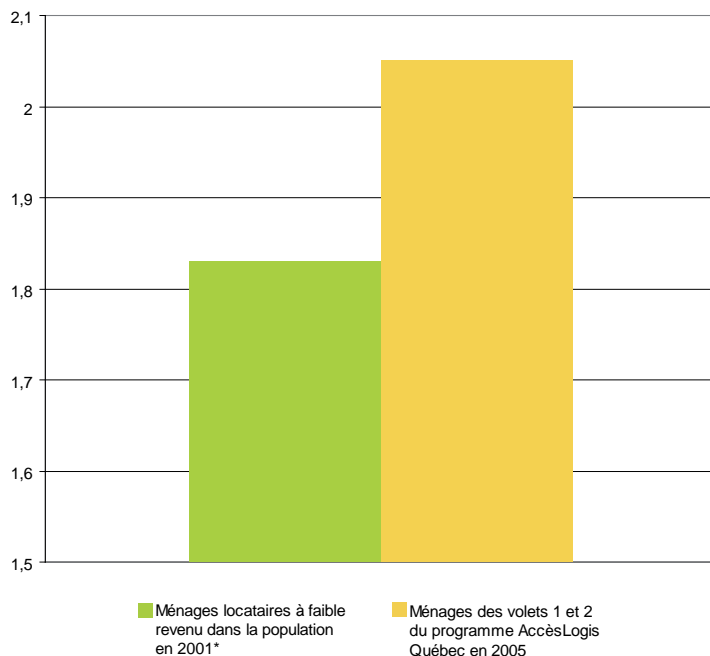
Étant donné que l'on dénombre plusieurs ménages de type « autres » dans les logements créés en vertu du programme *AccèsLogis Québec*, plusieurs ménages sont donc des ménages multifamiliaux et des ménages de plusieurs occupants sans lien de parenté ni personnes à charge. La figure 2.4.1 illustre que le nombre moyen d'occupants parmi les ménages du programme *AccèsLogis Québec* est de 2,05, soit 12 % de plus que le nombre moyen d'occupants parmi les locataires sous le seuil de faible revenu, qui s'établissait à 1,83 occupant en 2001.

PAR COMPARAISON AVEC LES LOGEMENTS DE DEUX OCCUPANTS, ON OBSERVE DEUX FOIS PLUS DE SITUATIONS OÙ LE NOMBRE DE CHAMBRES EXCÈDE LE NOMBRE D'OCCUPANTS DANS LES LOGEMENTS OCCUPÉS PAR UNE SEULE PERSONNE.

V

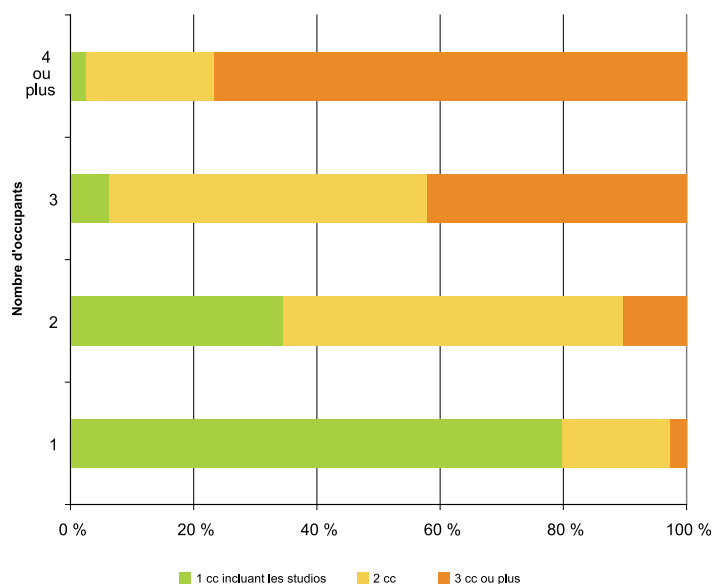
Dans 20 % des cas, les logements d'une seule personne contiennent plus d'une chambre à coucher. Les logements de deux occupants contiennent plus de deux chambres à coucher pour 10 % d'entre eux (figure 2.4.2).

FIGURE 2.4.1 : Nombre moyen d'occupants par logement



* Source : Société d'habitation du Québec (compilation spéciale du recensement de 2001 de Statistique Canada – Données – échantillon 20 %), tableau 8.

FIGURE 2.4.2 : Nombre de personnes dans le ménage selon la taille du logement



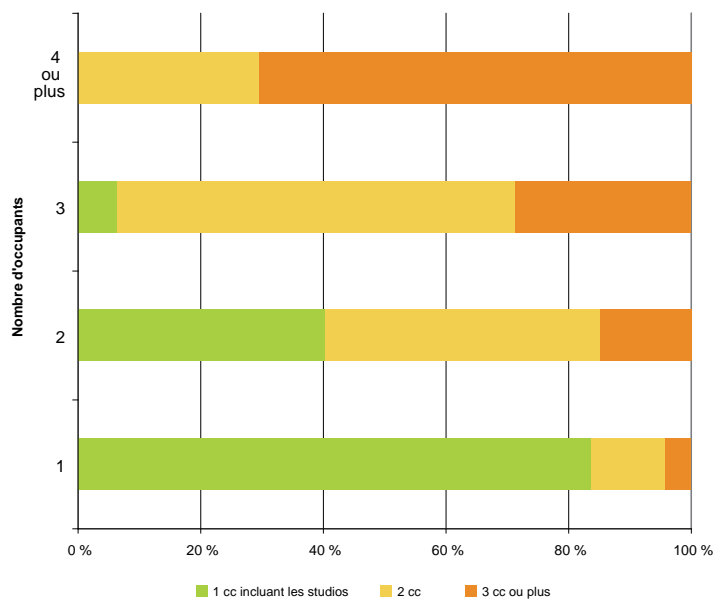


Si l'on restreint l'analyse seulement aux ménages bénéficiaires du supplément au loyer, la figure 2.4.3 illustre une proportion plus faible de ménages d'une seule personne qui occupent un logement de plus d'une chambre à coucher (16 %). À l'inverse, une plus grande proportion des ménages de deux occupants occupe un logement de plus de deux chambres à coucher (15 %).

Le fait que l'espace soit sous-occupé dans une proportion importante des logements pourrait s'expliquer par le récent départ d'un des occupants. Ce sont principalement les personnes seules et les personnes âgées qui habitent seules qui se retrouvent dans des logements trop grands en fonction de la taille du ménage. Il est possible que ces ménages aient initialement été en couple lorsqu'ils ont emménagé dans leur logement. On pourrait également supposer que, dans certaines familles, un enfant ou un conjoint ait quitté le foyer après que le ménage se fut installé dans les lieux.

Globalement, pour 13 % des logements, le nombre de chambres à coucher excède le nombre d'occupants. En tenant compte des possibilités d'occupation double d'une chambre à coucher, on peut penser que la sous-utilisation de l'espace des logements est en fait un peu plus élevée.

FIGURE 2.4.3 : Nombre de personnes dans les ménages bénéficiaires du supplément au loyer selon la taille du logement





3. CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES

La base de données utilisée pour l'analyse n'a pas été constituée sur la base d'un échantillon représentatif de la répartition des ménages selon les régions administratives du Québec. Comme nous l'avons expliqué à la section 1.3, la procédure utilisée pour l'analyse territoriale dans le but de compiler les informations comprises dans la base de données consiste à scinder le Québec en cinq grandes divisions régionales : la RMR de Montréal, la RMR de Québec, l'Est-du-Québec, le Centre-du-Québec et l'Ouest-du-Québec (voir la dernière annexe pour la composition des divisions régionales). Compte tenu de l'absence de répondants pour certaines régions administratives et du nombre trop faible de répondants provenant de certaines autres régions pour produire des estimations statistiquement significatives, une analyse comparative des particularités régionales de la clientèle ne pourra être effectuée.

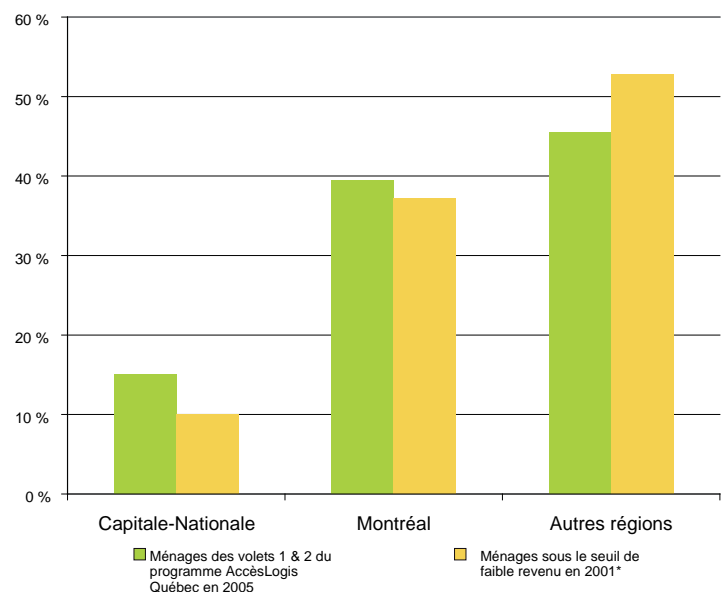
Cependant, près de 40 % de l'échantillon provient de la clientèle de la région administrative de Montréal et 15 % de la région de la Capitale-Nationale, ce qui démontre approximativement l'importance que revêt la clientèle d'*AccèsLogis Québec* de ces régions par rapport à l'ensemble de la clientèle du programme au Québec. Bien que les conclusions devront être interprétées avec précautions, plusieurs caractéristiques seront comparées entre les deux zones urbaines les plus peuplées du Québec, soit les régions de Montréal et de la Capitale-Nationale, et les autres régions du Québec regroupées pour l'analyse. La région de la Capitale-Nationale a été qualifiée de zone urbaine étant donné l'importance que représente la ville de Québec au sein de cette région.

3.1 PORTRAIT GLOBAL

LES DEUX PLUS GRANDS CENTRES URBAINS DU QUÉBEC SEMBLENT MIEUX DESSERVIS EN LOGEMENTS COMMUNAUTAIRES CRÉÉS EN VERTU DU PROGRAMME *ACCÈSLOGIS QUÉBEC*, PAR RAPPORT À LEURS BESOINS.

La figure 3.1.1 expose la répartition des ménages sous le seuil de faible revenu ainsi que la répartition des ménages des volets 1 et 2 du programme *AccèsLogis Québec* sur le territoire québécois. En comparant la présence des deux groupes dans la région de la Capitale-Nationale, les ménages des volets 1 et 2 du programme *AccèsLogis Québec* occupent proportionnellement plus de place que les ménages sous le seuil de faible revenu. Dans une moindre mesure, le contraire est observé dans l'ensemble des autres régions du Québec, alors qu'à Montréal les proportions sont relativement semblables.

FIGURE 3.1.1 : Répartition des ménages selon les régions administratives du Québec



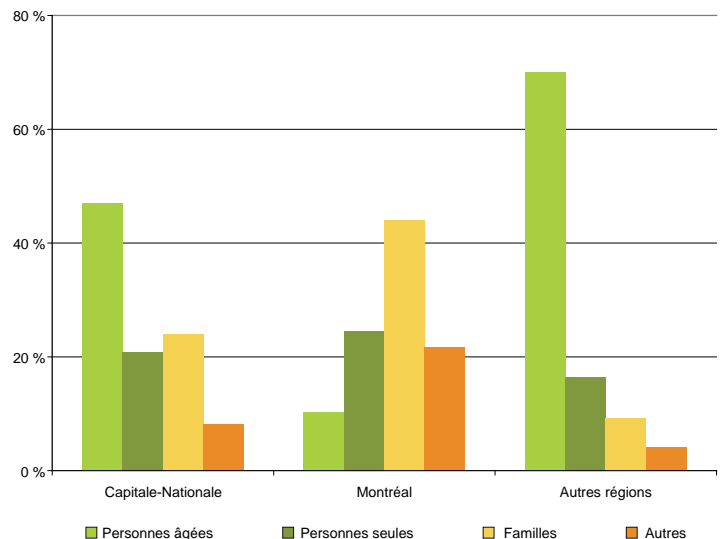
* Source : Société d'habitation du Québec (compilation spéciale du recensement de 2001 de Statistique Canada – Données – échantillon 20 %), tableau 8.

LES FAMILLES DOMINENT, DANS LES LOGEMENTS D'ACCÈSLOGIS QUÉBEC DE LA RÉGION DE MONTRÉAL, ALORS QUE CE SONT PLUTÔT LES PERSONNES ÂGÉES QUI SONT MAJORITAIRES DANS LES LOGEMENTS DES AUTRES RÉGIONS DU QUÉBEC.

La figure 3.1.2 montre la répartition des types de ménages du programme *AccèsLogis Québec* au sein des deux zones urbaines et dans le reste des régions administratives du Québec.

Les projets de logements destinés aux personnes âgées de Montréal ont davantage été réalisés en vertu du programme *Logement abordable Québec* qu'à partir du programme *AccèsLogis Québec*. En conséquence, les personnes âgées vivant dans les logements du programme *AccèsLogis Québec* sont très peu représentées à Montréal. Toutefois, leur présence est proportionnellement plus significative au sein des autres régions du Québec. La région de la Capitale-Nationale comprend aussi un grand nombre de personnes âgées alors que les personnes seules et les familles semblent constituer à parts relativement égales les autres types de ménages. Dans la région de Montréal, les familles sont passablement nombreuses, mais on observe quand même un bon nombre de personnes seules et de ménages de type « autres ».

FIGURE 3.1.2 : Répartition des types de ménages selon les régions administratives du Québec

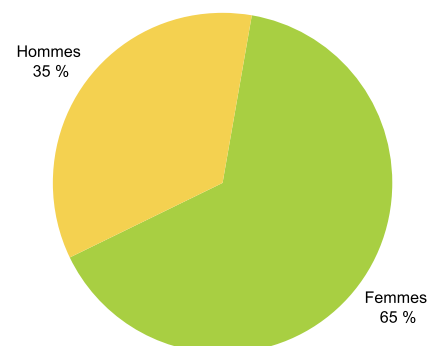


3.2 LES PERSONNES SEULES

LA MAJORITÉ DES PERSONNES SEULES SONT DES FEMMES.

Les deux tiers des ménages de personnes seules sont des femmes. Il est pertinent de rappeler que les ménages de personnes seules n'incluent pas les personnes de 65 ans et plus. Ces derniers font plutôt partie du groupe des ménages de personnes âgées.

FIGURE 3.2.1 : Répartition des personnes seules selon le sexe





3.3 LES PERSONNES ÂGÉES

TRENTE POUR CENT DES MÉNAGES VIVANT DANS LES LOGEMENTS D'ACCÈSLOGIS QUÉBEC SONT COMPOSÉS DE PERSONNES ÂGÉES DE SEXE FÉMININ QUI VIVENT SEULES.

La figure 3.3.1 montre que 79 % des ménages de personnes âgées sont composés d'âinés vivant seuls.

De ce nombre, 89 % sont des femmes. Par conséquent, les ménages de personnes âgées sont majoritairement composés de femmes vivant seules. Pour établir un parallèle avec l'ensemble de la population québécoise, les femmes âgées qui habitent seules, au Québec, ne représentent que le tiers des ménages de personnes âgées. De plus, les femmes sont aussi majoritaires en tant que soutiens de couple de personnes âgées. En effet, elles représentent 52 % des soutiens de couple de personnes âgées habitant les logements du programme *AccèsLogis Québec*.

La figure 3.3.2 permet de constater l'importance du nombre de femmes âgées seules parmi l'ensemble des ménages du programme *AccèsLogis Québec*. Elles constituent de loin le type de ménage le plus représenté dans les logements d'*AccèsLogis Québec*, soit 30 % des ménages.

PARMI LES MÉNAGES DU VOLET 1, ON RETROUVE BEAUCOUP PLUS DE COUPLES DE PERSONNES ÂGÉES PAR COMPARAISON AVEC LES MÉNAGES DU VOLET 2.

En apportant une distinction au chapitre du volet du programme auquel appartient le logement, on observe plus de couples et moins de personnes seules dans le volet 1 et le contraire dans le volet 2 (figure 3.3.3). En effet, 30 % des ménages de personnes âgées du volet 1 sont des couples alors que les ménages de personnes âgées du volet 2 comprennent seulement 17 % de couples. Le volet 2 vise les personnes âgées en légère perte d'autonomie. Ces dernières habitent généralement seules sans pouvoir compter sur l'assistance d'un conjoint.

FIGURE 3.3.1 : Répartition des personnes âgées selon le type de ménage de personnes âgées et selon le sexe des personnes âgées vivant seules

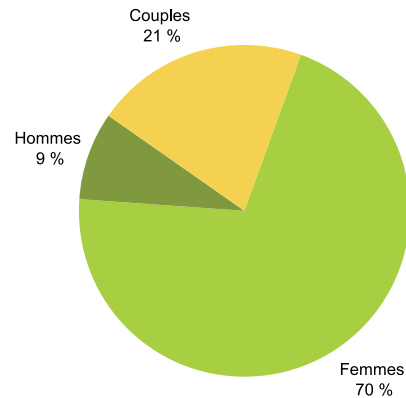


FIGURE 3.3.2 : Répartition des ménages selon les types de ménages détaillés

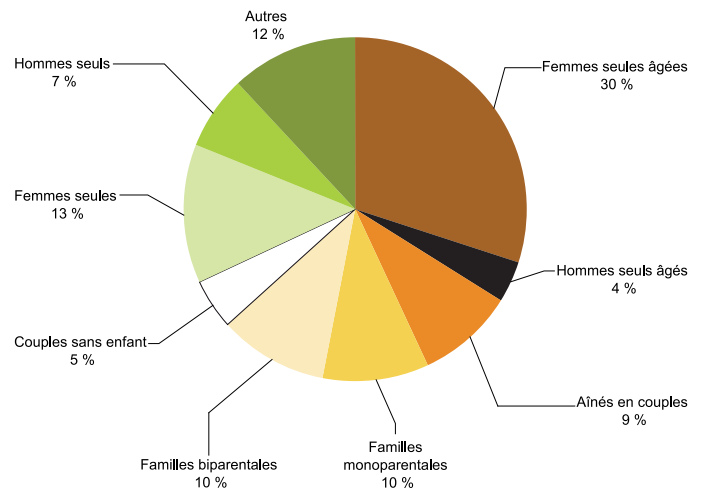
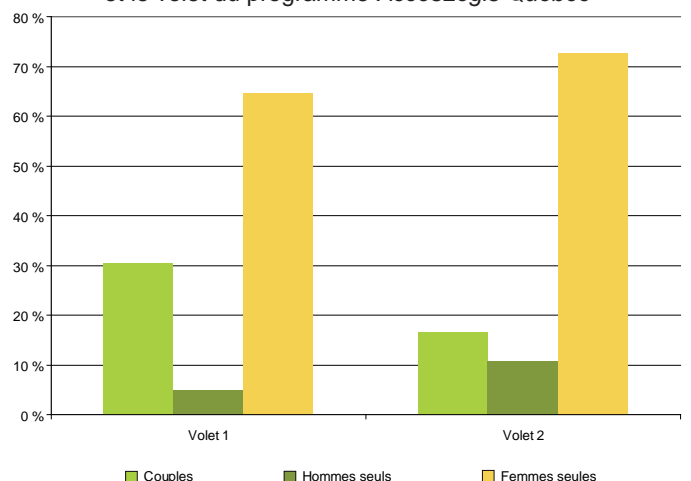


FIGURE 3.3.3 : Répartition des personnes âgées selon le type de ménage de personnes âgées et le volet du programme *AccèsLogis Québec*



3.4 LES FAMILLES

MOINS DE 5 % DES LOGEMENTS D'ACCÈSLOGIS QUÉBEC SONT HABITÉS PAR DES COUPLES SANS ENFANT. CEPENDANT, ON RETROUVE AUTANT DE FAMILLES MONOPARENTALES QUE DE FAMILLES BIPARENTALES; ELLES OCCUPENT CHACUNE 10 % DES LOGEMENTS.

Les familles monoparentales représentent 40 % des familles habitant les logements du programme *AccèsLogis Québec*. Pour 91 % de ces familles, le soutien de ménage est de sexe féminin. Les familles biparentales constituent 41 % des familles et 43 % de celles-ci ont un homme comme soutien du ménage. En ce qui a trait aux couples sans enfant, leur part se chiffre à 19 % des familles. Près des deux tiers de ces couples ont une femme à leur tête. Ces résultats sont illustrés aux figures 3.4.1 et 3.4.2.

Dans la population en général, 17 % des familles sont monoparentales alors que plus de la moitié sont biparentales. Les couples sans enfant représentent près du tiers des familles.

AU SEIN DES FAMILLES, LES FEMMES SONT BEAUCOUP PLUS NOMBREUSES À DÉTENIR LE TITRE DE SOUTIEN DU MÉNAGE.

Plus de 9 soutiens de famille monoparentale sur 10 sont des femmes. La proportion diminue à 78 % lorsqu'on considère l'ensemble des familles monoparentales au Québec.

LES FAMILLES BIPARENTALES ONT PLUS D'ENFANTS QUE LES FAMILLES MONOPARENTALES.

La figure 3.4.3 nous indique que les familles biparentales ont plus d'enfants que les familles monoparentales.

FIGURE 3.4.1 : Répartition des familles selon le type de famille

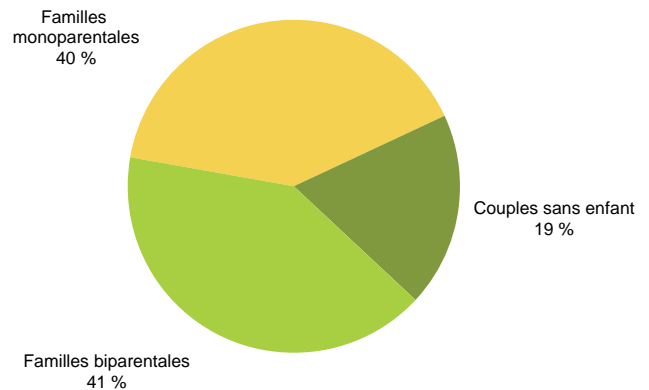


FIGURE 3.4.2 : Répartition des familles selon le type de famille et le sexe du soutien du ménage

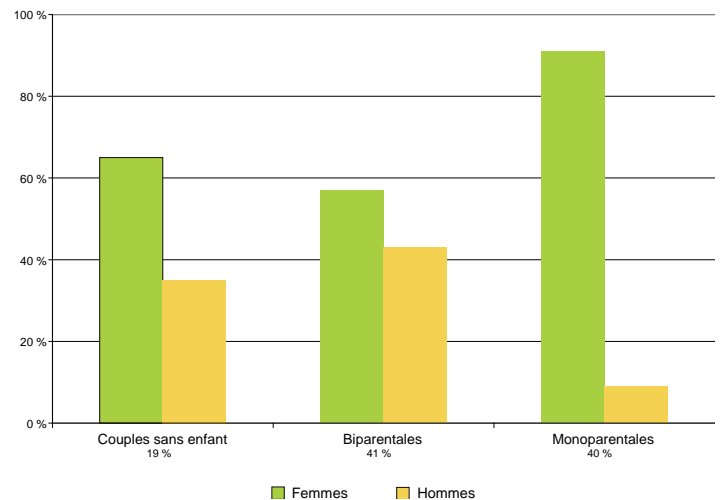
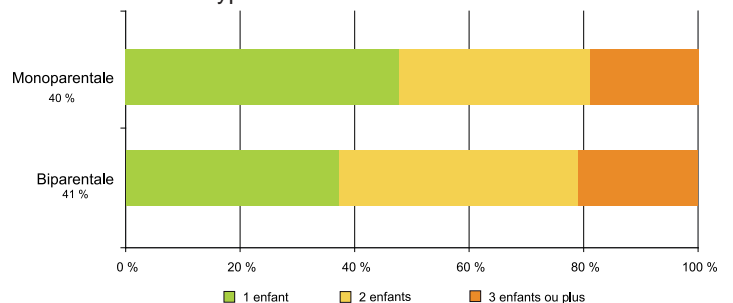


FIGURE 3.4.3 : Répartition des familles selon le type de famille et le nombre d'enfants





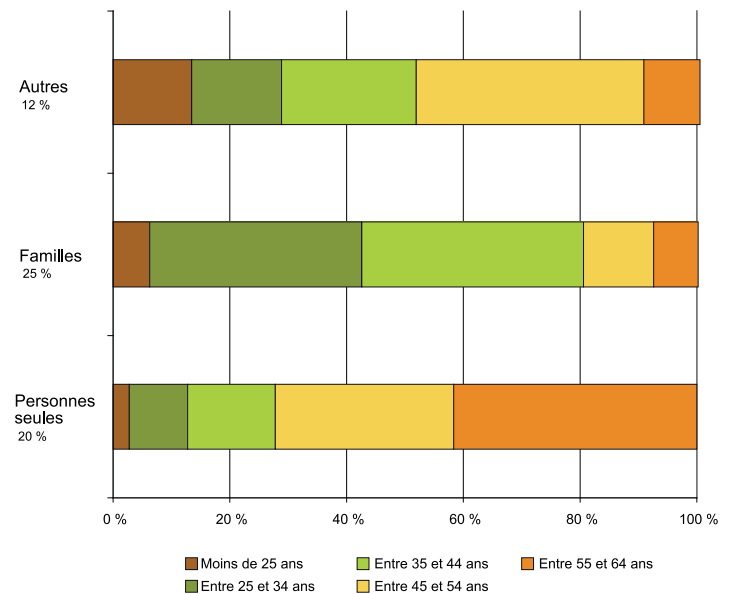
3.5 ÂGE DU SOUTIEN PRINCIPAL

Portrait global

EN GÉNÉRAL, L'ÂGE DES PERSONNES SEULES EST RELATIVEMENT ÉLEVÉ.

La figure 3.5.1 présente les ménages dont le soutien a moins de 65 ans. Il ressort que près des trois quarts des personnes seules ont entre 45 et 64 ans. Parmi ces dernières, 42 % ont entre 55 et 64 ans. Par ailleurs, le soutien de famille est âgé de 25 à 44 ans près de trois fois sur quatre. On retrouve presque autant de soutiens de famille dans le groupe des 25 à 34 ans que dans celui des 35 à 44 ans.

FIGURE 3.5.1 : Répartition des ménages selon l'âge du soutien du ménage et le type de ménage

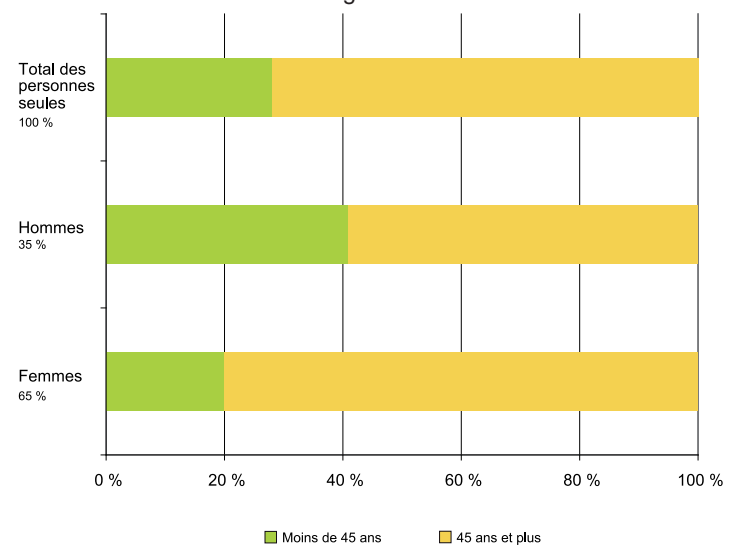


Les personnes seules

LES FEMMES SEULES SONT, DANS L'ENSEMBLE, PLUS ÂGÉES QUE LES HOMMES SEULS.

En observant la figure 3.5.2, on note que les femmes sont plus fréquemment dans des groupes d'âges élevés, en comparaison des hommes. On retrouve 79 % des femmes seules dans le groupe des 45 ans et plus. Chez les hommes, la proportion est de 60 %.

FIGURE 3.5.2 : Répartition des personnes seules selon l'âge et le sexe



Les personnes âgées

LES AÎNÉS QUI HABITENT SEULS SONT GÉNÉRALEMENT PLUS ÂGÉS QUE LES SOUTIENS DE COUPLE DE PERSONNES ÂGÉES.

Comme le démontre la figure 3.5.3, les personnes âgées vivant seules sont beaucoup plus âgées que les soutiens de ménage composé d'aînés habitant en couple.

En effet, les trois quarts des personnes âgées vivant seules ont 75 ans ou plus, et ce, sans distinction entre les sexes. Les soutiens de couple se retrouvent dans ce groupe d'âge pour 58 % d'entre eux. Plus les aînés avancent en âge, plus augmente la probabilité qu'ils perdent leur conjoint et qu'ils poursuivent leur vie seuls.

LES SOUTIENS DE MÉNAGE APPARTENANT AU VOILET 2 SONT HABITUELLEMENT PLUS ÂGÉS QUE CEUX DU VOILET 1.

En regardant la figure 3.5.4, on note que la répartition entre les deux groupes d'âge des soutiens de ménage de personnes âgées du volet 1 est assez semblable, peu importe le type de ménage de personnes âgées.

Contrairement au volet 1, le volet 2 vise les personnes âgées en légère perte d'autonomie qui sont par conséquent généralement plus âgées que celles du volet 1. Autant chez les aînés qui habitent seuls qu'au sein des couples de personnes âgées du volet 2, les soutiens de ménage de 75 ans et plus représentent plus des trois quarts des soutiens de ménage composé de personnes âgées (figure 3.5.5).

FIGURE 3.5.3 : Répartition des personnes âgées selon l'âge du soutien du ménage et le type de ménage de personnes âgées

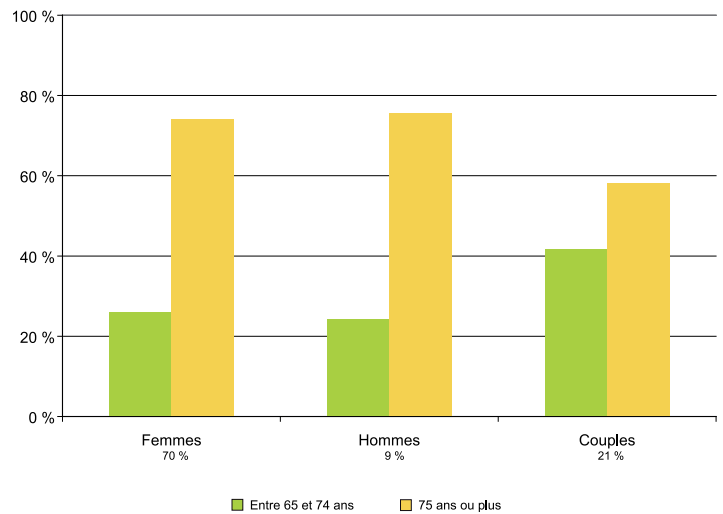


FIGURE 3.5.4 : Répartition des personnes âgées du volet 1 selon l'âge du soutien du ménage et le type de ménage de personnes âgées

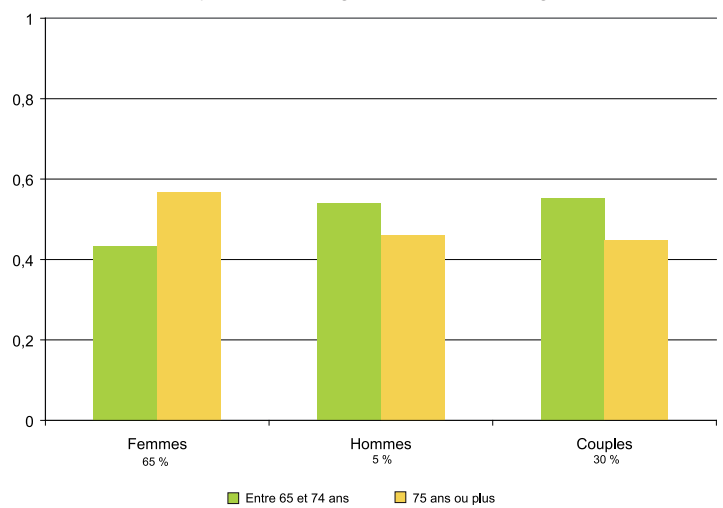
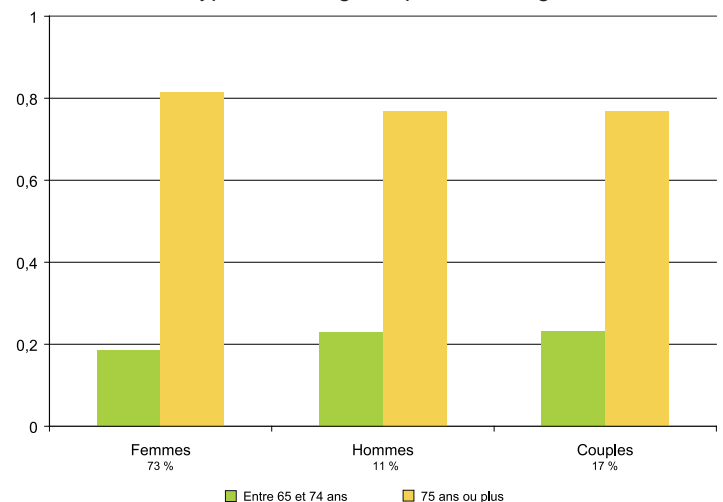


FIGURE 3.5.5 : Répartition des personnes âgées du volet 2 selon l'âge du soutien du ménage et le type de ménage de personnes âgées





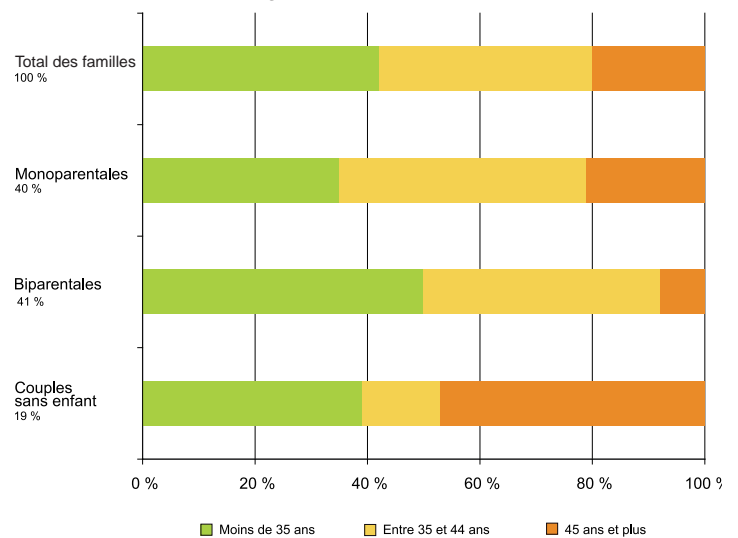
Les familles

PARMI LES SOUTIENS FAMILIAUX, LES SOUTIENS DE COUPLE SANS ENFANT SONT SOUVENT LES PLUS ÂGÉS, SUIVIS DE LOIN PAR LES SOUTIENS DE FAMILLE MONOPARENTALE.

Huit soutiens familiaux sur dix ont moins de 45 ans. Cependant, comme le montre la figure 3.5.6, la distribution est relativement différente d'un type de famille à l'autre. Les soutiens de couple sans enfant sont souvent plus âgés. En effet, près de la moitié d'entre eux ont 45 ans ou plus. Les soutiens de famille biparentale sont âgés de moins de 45 ans dans 92 % des cas et de moins de 35 ans pour la moitié d'entre eux. La proportion des soutiens de famille monoparentale à se situer dans ces groupes d'âge est respectivement de 79 % et 39 %.

En conclusion, les soutiens de couple sans enfant sont de loin les plus âgés, suivis des soutiens de famille monoparentale, alors que les soutiens de famille biparentale sont les plus jeunes.

FIGURE 3.5.6 : Répartition des familles selon le type de famille et l'âge du soutien de famille





4. CARACTÉRISTIQUES ÉCONOMIQUES

Dans cette section, lorsque nous aborderons la notion de source de revenu du ménage, nous nous attarderons à la principale source de revenu, même si le ménage bénéficie de plus d'une source de revenu.

4.1 PORTRAIT GLOBAL

BEAUCOUP DE PERSONNES SEULES SONT FINANCIÈREMENT DÉPENDANTES DE L'AIDE DE DERNIER RECOURS.

L'observation de la figure 4.1.1 nous amène à conclure que, parmi les ménages dont le soutien est âgé de moins de 65 ans, les personnes seules sont, de loin, les plus dépendantes de l'aide de dernier recours.

Un nombre égal de personnes seules vivent de l'aide de dernier recours ou de revenus provenant de gains d'emploi. Les personnes seules reçoivent de l'aide de dernier recours dans 36 % des cas, tandis que la proportion chute de moitié chez les familles et les ménages de type « autres ». Les deux tiers des familles habitant les logements mis en place à l'aide du programme *AccèsLogis Québec* dépendent surtout de revenus d'emploi.

LA PLUPART DES PERSONNES SEULES VIVENT AVEC UN REVENU TRÈS FAIBLE.

Étant donné que de nombreuses personnes seules sont tributaires de l'aide de dernier recours, la moitié d'entre elles reçoivent un revenu annuel de 10 000 \$ ou moins. Quatre familles sur dix gagnent plus de 25 000 \$, mais presque le même nombre vivent avec un revenu de 15 000 \$ ou moins. Près de quatre ménages dits « autres » sur dix jouissent d'un revenu de plus de 25 000 \$. Les familles et les ménages de type « autres » bénéficient souvent d'au moins deux sources de revenu, en plus d'être plus nombreux à bénéficier de revenus d'emploi. Par conséquent, il n'est guère surprenant de constater que ces deux groupes reçoivent les revenus annuels les plus élevés.

La figure 4.1.2 montre que les trois quarts des personnes âgées bénéficient d'un revenu annuel entre 10 000 \$ et 25 000 \$, dont 41 % reçoivent entre 10 000 \$ et 15 000 \$ par année.

FIGURE 4.1.1 : Répartition des ménages selon le type de ménage et la principale source de revenu du ménage

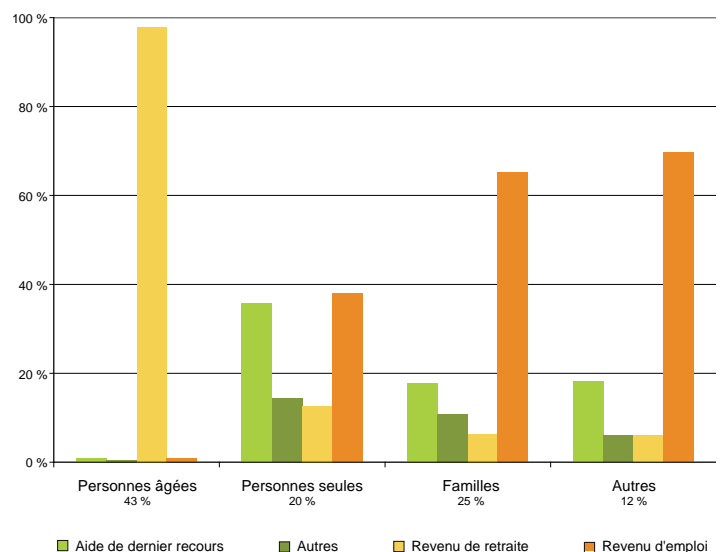
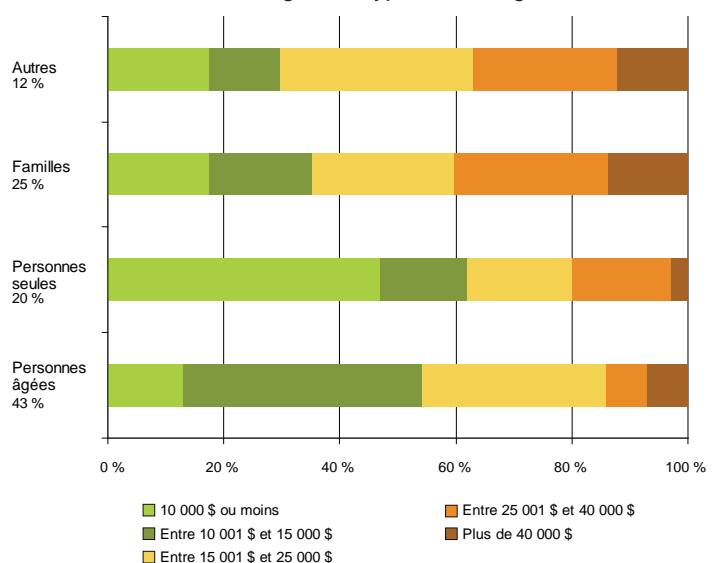


FIGURE 4.1.2 : Répartition des ménages selon le revenu annuel du ménage et le type de ménage



LORSQUE LE MÉNAGE EST SOUTENU PAR UNE FEMME, SON REVENU EST HABITUELLEMENT PLUS FAIBLE.

La figure 4.1.3 présente le revenu annuel des ménages selon le sexe du soutien du ménage.

Il en ressort que la répartition entre les sexes, chez les ménages qui bénéficient d'un revenu annuel de 10 000 \$ ou moins, est très similaire. Par contre, chez 31 % des ménages dont le soutien est une femme, le revenu annuel se situe entre 10 000 \$ et 15 000 \$ alors que seulement 12 % des ménages dont le soutien est un homme se situent dans cette strate de revenu. En contrepartie, les deux tiers des ménages qui ont un homme comme soutien bénéficient d'un revenu annuel de plus de 15 000 \$ alors que moins de la moitié des ménages qui ont une femme à leur tête atteignent ce niveau de revenu.

Cette situation s'explique en partie par le fait que, quoiqu'ils soient minoritaires, les soutiens de ménage masculins sont plus représentés au sein des familles biparentales et des couples de personnes âgées; dans les deux cas, ils bénéficient souvent de deux sources de revenu. Les femmes, quant à elles, dominent encore plus parmi les soutiens de famille monoparentale et les personnes âgées qui vivent seules. Dans ces circonstances, elles ne peuvent compter sur un seul revenu.

La figure 4.1.4 révèle que le revenu du ménage est étroitement corrélé avec le niveau de scolarité atteint par le soutien du ménage.

FIGURE 4.1.3 : Répartition des ménages selon le revenu annuel du ménage et le sexe du soutien du ménage

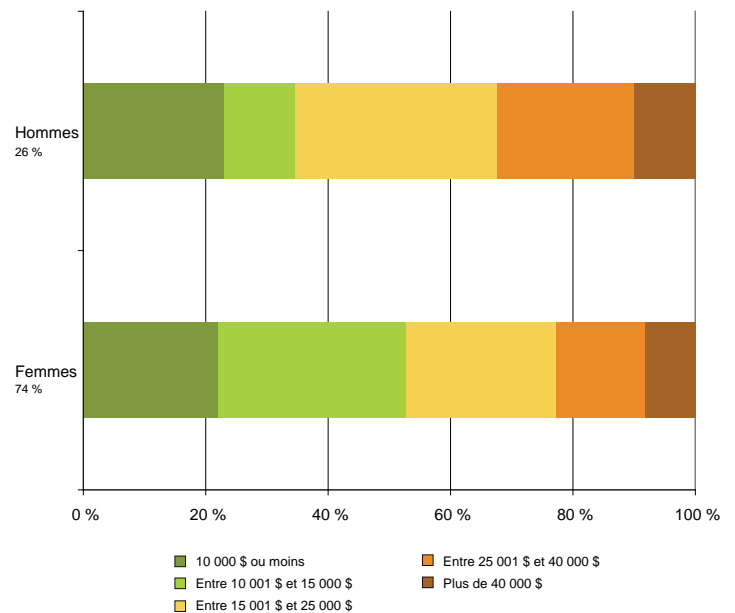
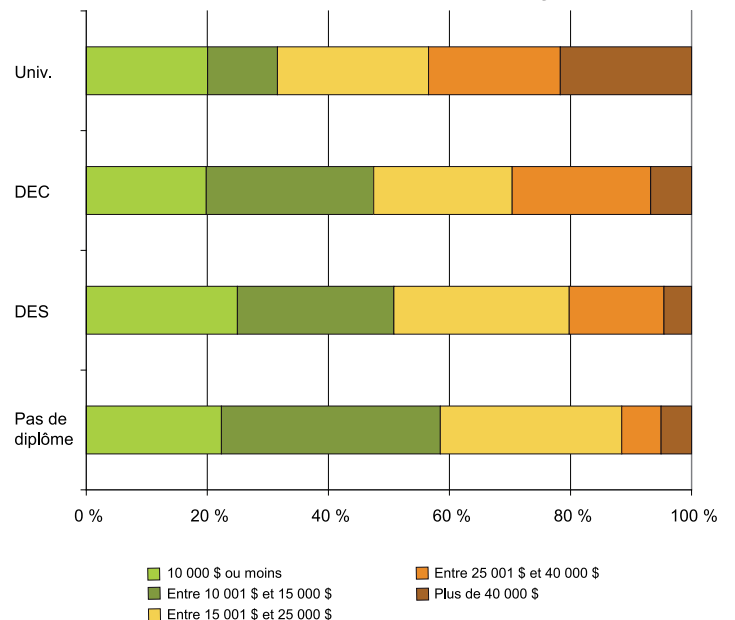


FIGURE 4.1.4 : Répartition des ménages selon le niveau de scolarité atteint par le soutien du ménage et selon le revenu annuel du ménage





EN COMPARAISON DES PERSONNES SEULES, UN PLUS GRAND NOMBRE DE SOUTIENS DE FAMILLE SONT TITULAIRES D'UN DIPLÔME D'ÉTUDES POSTSECONDAIRES.

On observe un certain lien entre le niveau de revenu et la scolarité. Les personnes seules sans diplôme représentent 14 % de ces ménages alors que la proportion chute à 4 % pour les soutiens de famille et les ménages de type « autres ». Les titulaires d'un diplôme d'études secondaires sont répartis de façon relativement similaire parmi les quatre types de ménages. Les soutiens familiaux sont beaucoup plus nombreux à posséder un diplôme d'études collégiales que les soutiens des autres types de ménages. En effet, près du tiers des soutiens de famille possèdent un tel diplôme alors que la moitié moins de personnes seules en ont un. À l'exception des ménages de personnes âgées, les soutiens des trois autres types de ménages sont titulaires d'un diplôme universitaire dans 28 % des cas (figure 4.1.5).

Beaucoup de ménages de personnes âgées, principalement celles du volet 2, ont besoin de services de soutien. Les frais reliés à ces services sont inclus dans le montant du loyer payé par le ménage. Par conséquent, plus de la moitié des ménages de personnes âgées paient un loyer supérieur à 600 \$ (figure 4.1.6).

Les personnes seules sont celles qui, le plus souvent, paient le loyer le moins élevé. Près des trois quarts des personnes seules assument un loyer inférieur à 500 \$ par mois. Du côté des familles, 27 % paient un loyer inférieur à 400 \$ alors que le tiers de ces ménages sont dans la strate des loyers de 500 \$ à 600 \$.

FIGURE 4.1.5 : Répartition des ménages selon le niveau de scolarité atteint par le soutien du ménage et selon le type de ménage

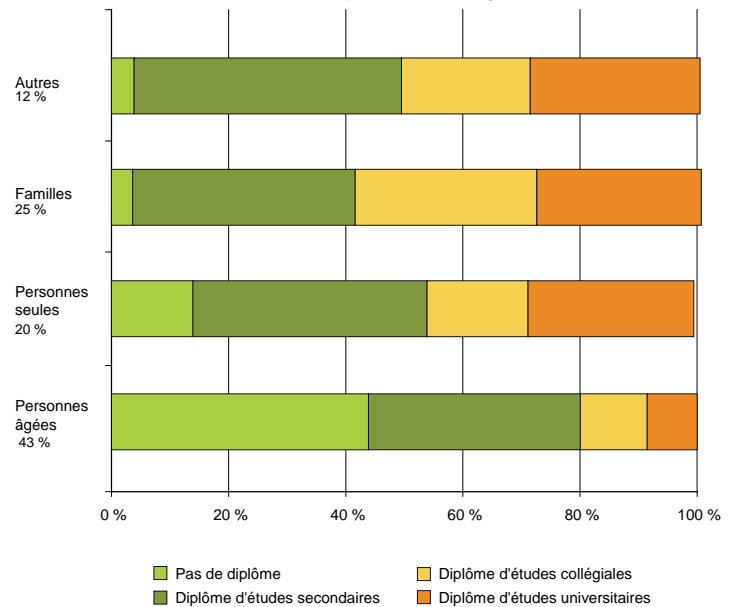
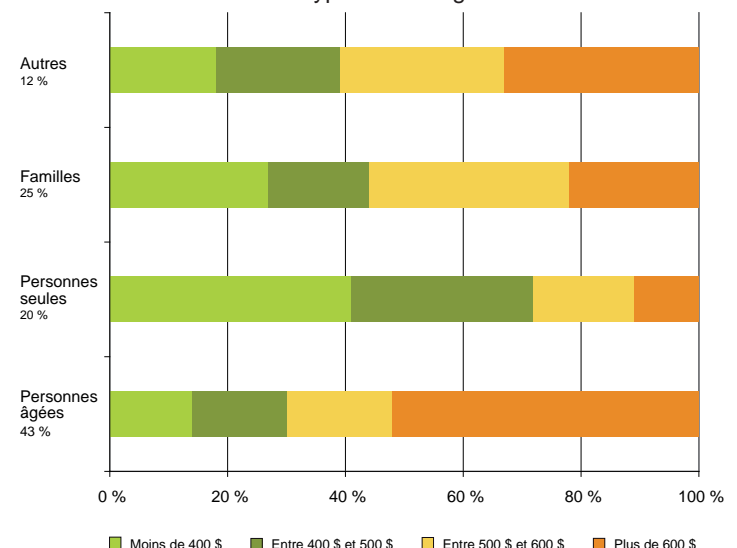


FIGURE 4.1.6 : Répartition des ménages selon le loyer payé et le type de ménage



En général, 31 % des ménages du programme *AccèsLogis Québec* bénéficient du supplément au loyer (figure 4.1.7). Cependant, cette proportion varie de 18 % à 39 % selon le type de ménage.

LES PERSONNES SEULES SONT CELLES QUI BÉNÉFICIENT EN PLUS GRAND NOMBRE DU SUPPLÉMENT AU LOYER. SUIVENT DE PRÈS LES PERSONNES ÂGÉES, PUIS LES MÉNAGES FAMILIAUX.

Comme l'illustre la figure 4.1.8, les personnes seules constituent le type de ménage qui bénéficie en plus grand nombre du programme *Supplément au loyer*. En effet, 39 % d'entre elles reçoivent le supplément. Les familles n'en profitent qu'une fois sur quatre alors que le tiers des personnes âgées ont recours au programme.

Bien évidemment, on s'attend à ce que les ménages qui ont la possibilité de recevoir un supplément au loyer déboursent concrètement une somme moins élevée en frais de logement que ceux qui ne reçoivent pas ce supplément. La figure 4.1.9 nous indique que 55 % des bénéficiaires du programme paient un loyer inférieur à 500 \$. Parmi ces derniers, 37 % paient moins de 400 \$ en frais de logement. La proportion est respectivement de 40 % et de 18 % chez les ménages qui ne reçoivent pas de supplément au loyer. Une grande proportion des ménages qui en reçoivent un et qui, malgré cela, paient un loyer de plus de 600 \$ est constituée de personnes âgées du volet 2. Ces dernières bénéficient généralement de services de soutien dont les frais sont inclus dans le montant du loyer déclaré par le ménage.

FIGURE 4.1.7 : Répartition des ménages selon qu'ils bénéficient ou non du programme *Supplément au loyer*

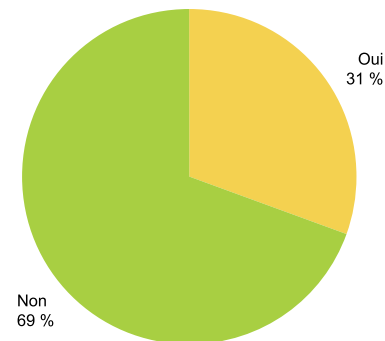


FIGURE 4.1.8 : Répartition des ménages selon le type de ménage et selon qu'ils bénéficient ou non du programme *Supplément au loyer*

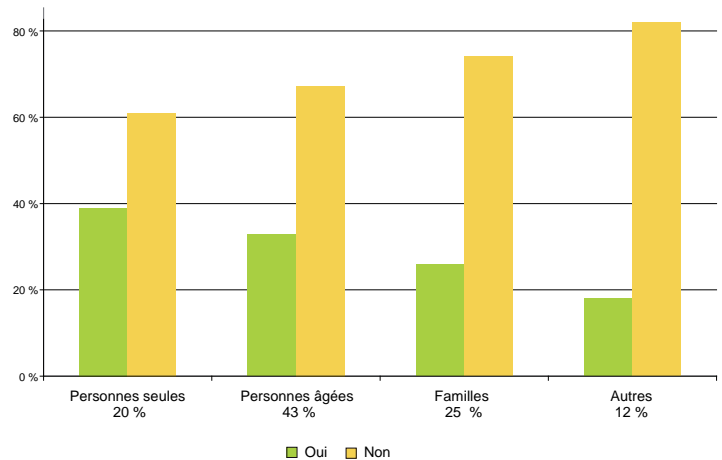
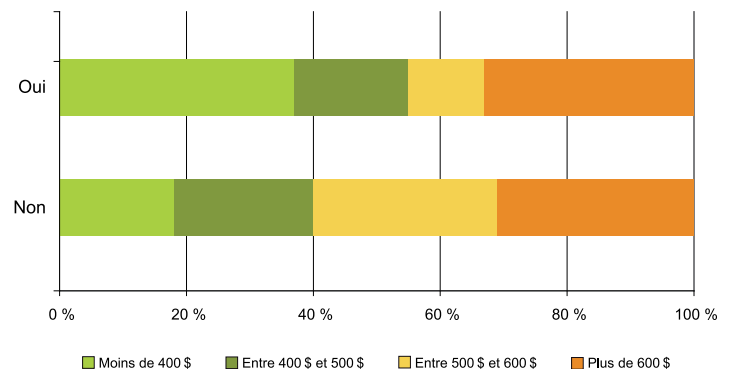


FIGURE 4.1.9 : Répartition des ménages selon le loyer payé et selon qu'ils bénéficient ou non du programme *Supplément au loyer*





4.2 LES PERSONNES SEULES

LES HOMMES SEULS SONT BEAUCOUP PLUS NOMBREUX QUE LES FEMMES SEULES À AVOIR DES REVENUS D'EMPLOI COMME PRINCIPALE SOURCE DE REVENU.

Bien que les principales sources de revenu des personnes seules soient réparties de façon égale entre l'aide de dernier recours et les revenus d'emploi, la figure 4.2.1 nous amène à conclure à des disparités importantes entre les hommes et les femmes au chapitre de la provenance des revenus.

En effet, 37 % des femmes vivent de l'aide de dernier recours alors que 31 % des hommes ont cette même source de revenu. Les revenus d'emploi représentent le revenu principal des hommes dans 55 % des cas tandis que seulement 29 % des femmes comptent principalement sur ce type de revenu.

EN COMPARAISON DES FEMMES SEULES, PLUS D'HOMMES SEULS SE SITUENT DANS LES STRATES ÉLEVÉES AU CHAPITRE DU NIVEAU DE REVENU.

La divergence au chapitre de la provenance des revenus influence grandement la différence des niveaux de revenu entre les hommes seuls et les femmes seules. La figure 4.2.2 démontre que 78 % des femmes ne peuvent compter sur un revenu annuel au-dessus de 20 000 \$. Parmi elles, 54 % ne reçoivent pas plus de 10 000 \$ par année. Chez les hommes seuls, les ratios s'établissent respectivement à 56 % et 42 %.

FIGURE 4.2.1 : Répartition des personnes seules selon le sexe et la principale source de revenu

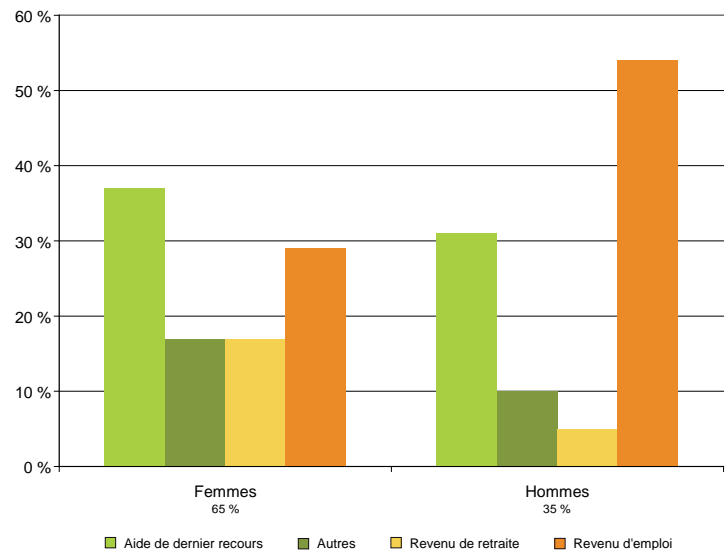
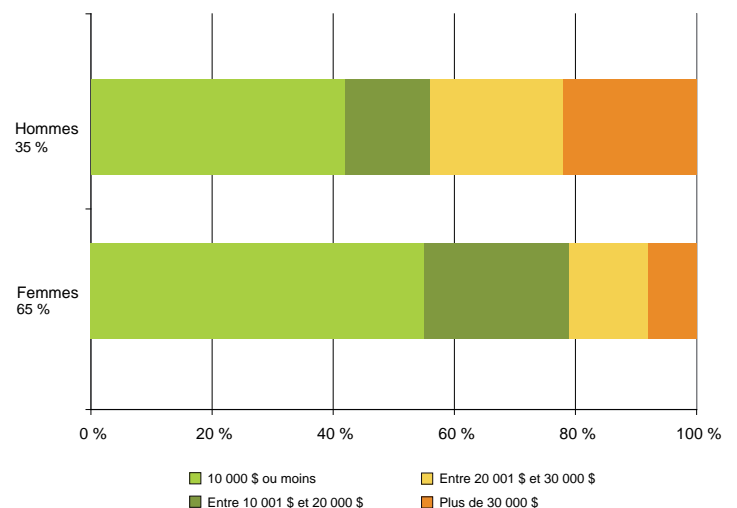


FIGURE 4.2.2 : Répartition des personnes seules selon le sexe et le niveau de revenu annuel



UNE PLUS GRANDE PROPORTION D'HOMMES SEULS POSSÈDENT UN
DIPLOME D'ÉTUDES POSTSECONDAIRES.

Le niveau de revenu plus élevé que l'on observe chez les hommes peut, entre autres, s'expliquer par le fait que ces derniers sont plus nombreux à posséder un diplôme d'études postsecondaires. Effectivement, les hommes sont titulaires d'un tel diplôme dans 55 % des cas, comparativement à 40 % des femmes (figure 4.2.3).

IL EST PLUS FRÉQUENT CHEZ LES FEMMES SEULES DE PAYER 500 \$ ET PLUS
EN FRAIS DE LOGEMENT QUE CHEZ LES HOMMES SEULS.

En comparant les figures 4.2.2 et 4.2.4, on peut présumer que les femmes seules sont plus nombreuses que les hommes seuls à devoir composer avec un taux d'effort élevé.

La figure 4.2.4 démontre qu'il est plus fréquent pour les femmes de déboursier 500 \$ ou plus de loyer, soit 31 % d'entre elles contre 23 % des hommes. À l'opposé, la figure 4.2.2 illustre que plus de femmes que d'hommes se retrouvent dans les basses strates de revenu.

ON OBSERVE QUE, PROPORTIONNELLEMENT, BEAUCOUP PLUS DE FEMMES
SEULES REÇOIVENT DU SUPPLÉMENT AU LOYER,
PAR RAPPORT AUX HOMMES SEULS.

Il ressort de la figure 4.2.5 que beaucoup plus de femmes seules que d'hommes seuls profitent du programme *Supplément au loyer*. En effet, 45 % des femmes et 28 % des hommes en bénéficient.

Étant donné que le supplément au loyer réduit le loyer payé (donc déclaré) par les locataires, le nombre élevé de femmes seules bénéficiaires du supplément réduit le nombre de femmes ayant à supporter une charge de loyer plus élevée. Sans le supplément au loyer, la proportion de femmes qui doivent payer un loyer supérieur à 500 \$ serait beaucoup plus élevée que ce que démontre la figure 4.2.4.

FIGURE 4.2.3 : Répartition des personnes seules selon le sexe et le niveau de scolarité atteint

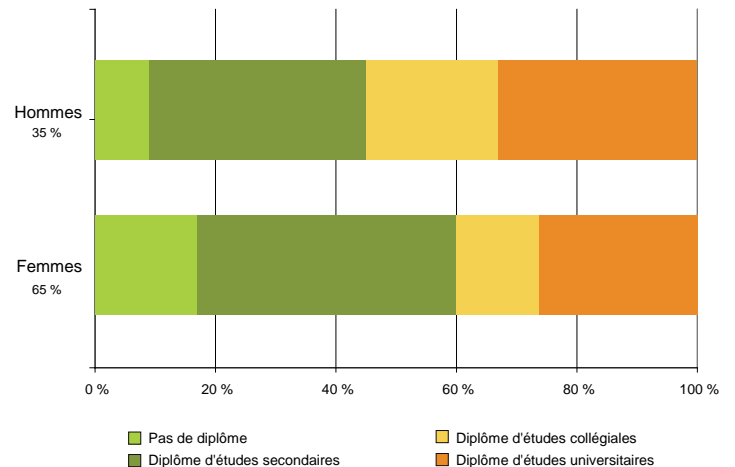


FIGURE 4.2.4 : Répartition des personnes seules selon le sexe et le loyer payé

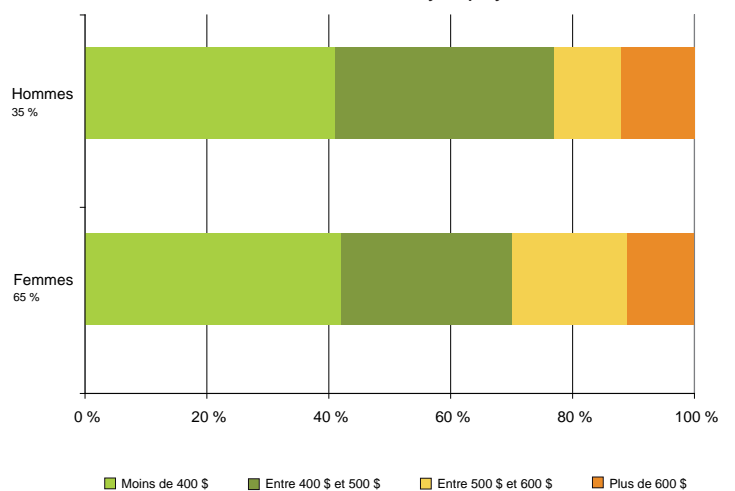
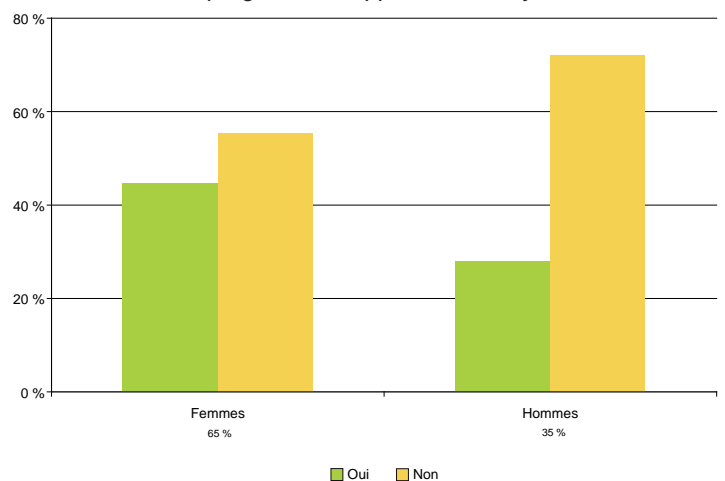


FIGURE 4.2.5 : Répartition des personnes seules selon le sexe et selon qu'elles bénéficient ou non du programme *Supplément au loyer*





4.3 LES PERSONNES ÂGÉES

Étant donné qu'aucune distinction n'est faite quant à la provenance des revenus de retraite, il est normal de s'attendre à ce que tous les ménages de personnes âgées comptent sur les revenus de retraite comme principale source de revenus.

LES FEMMES ÂGÉES QUI HABITENT SEULES ONT GÉNÉRALEMENT UN REVENU PLUS FAIBLE QUE LES AUTRES TYPES DE MÉNAGES DE PERSONNES ÂGÉES.

La figure 4.3.1 nous indique que les deux tiers des femmes âgées habitant seules ont un revenu annuel de 15 000 \$ ou moins.

Du côté des hommes âgés seuls, la proportion se situe à 37 %. Quant aux couples, 79 % d'entre eux jouissent d'un revenu annuel supérieur à 15 000 \$.

Les couples sont davantage prédisposés à avoir deux sources de revenu, ce qui fait en sorte qu'ils ont habituellement un revenu plus élevé. Les femmes ayant moins travaillé que les hommes pendant leur vie seront moins nombreuses à recevoir des revenus de pension et des rentes de la Régie des rentes du Québec. En conséquence, les femmes âgées vivant seules seront plus dépendantes de la sécurité de vieillesse et du supplément de revenu garanti.

LES PERSONNES ÂGÉES DU VOLET 1 ONT DES REVENUS SUPÉRIEURS À CEUX DES PERSONNES ÂGÉES DU VOLET 2.

On observe sur les figures 4.3.2 et 4.3.3 que, peu importe le type de ménage de personnes âgées, les aînés du volet 1 semblent plus fortunés. Parmi ceux-ci, on retrouve davantage de ménages dans les plus hautes classes de revenu. Compte tenu que les soutiens de ménage du volet 2 sont plus âgés, la diversité des sources de revenu de ces ménages s'en trouve souvent réduite, tout comme leur niveau de revenu.

FIGURE 4.3.1 : Répartition des ménages de personnes âgées selon le revenu annuel du ménage et le type de ménage de personnes âgées

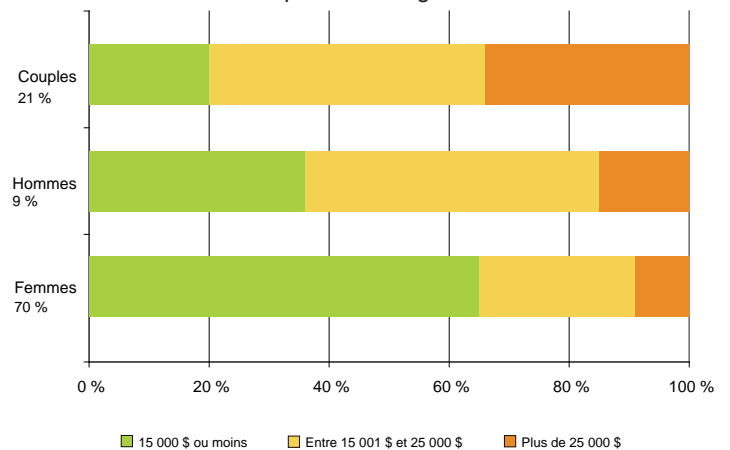


FIGURE 4.3.2 : Répartition des personnes âgées du volet 1 selon le revenu annuel du ménage et le type de ménage de personnes âgées

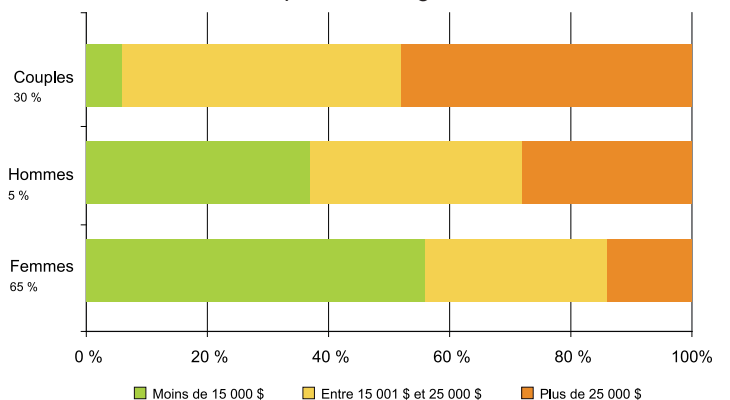
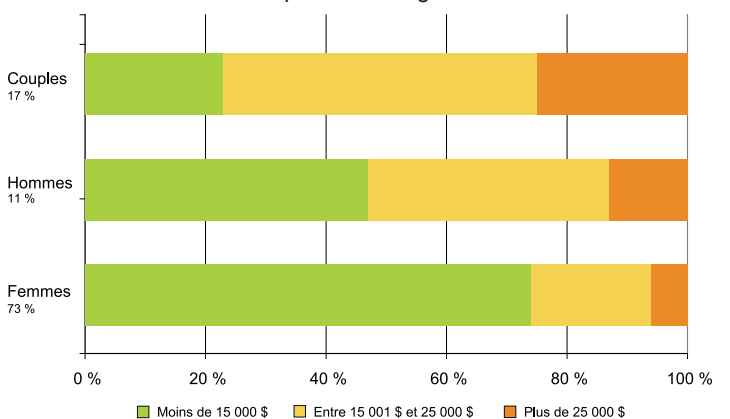


FIGURE 4.3.3 : Répartition des personnes âgées du volet 2 selon le revenu annuel du ménage et le type de ménage de personnes âgées



BIEN QUE LES FEMMES ÂGÉES SEULES AIENT HABITUELLEMENT UN NIVEAU DE REVENU INFÉRIEUR À CELUI DES HOMMES ÂGÉS SEULS, LA RÉPARTITION DES DEUX GROUPES ENTRE LES STRATES DE LOYER SEMBLE RELATIVEMENT SIMILAIRE.

Il est normal de s'attendre à ce que plus de la moitié des couples de personnes âgées paient un loyer de 600 \$ et plus (figure 4.3.4), compte tenu que ces derniers ont habituellement des revenus plus élevés, et commandent fréquemment un logement de plus grande taille. La majorité des aînés seuls habitent des logements du volet 2 et requièrent des services de soutien. Ces services sont inclus dans le loyer déclaré, ce qui gonfle le montant du loyer des aînés qui habitent seuls en comparaison de celui des couples de personnes âgées.

La proportion des femmes âgées seules (70 %) faisant partie de la clientèle du volet 2 est relativement semblable à celle des hommes âgés seuls (82 %). Pour être en mesure d'affirmer que les aînés des deux sexes qui habitent seuls ont une situation financière similaire, le niveau de revenu sensiblement supérieur des hommes âgés seuls devrait se traduire par un loyer supérieur à celui des femmes seules. En fait, nous observons plutôt qu'une même proportion de femmes et d'hommes âgés seuls paient un loyer de 600 \$ et plus, ce qui implique que la situation financière des femmes seules est probablement plus précaire que celle des hommes seuls.

LES PERSONNES ÂGÉES DU VOLET 2 DÉBOURSENT BEAUCOUP PLUS EN FRAIS DE LOGEMENT ET DE SERVICES QUE CELLES DU VOLET 1.

La figure 4.3.5 nous amène à constater que pratiquement toutes les femmes seules du volet 1 paient un loyer inférieur à 600 \$ alors que près du quart des hommes seuls doivent déboursier un loyer supérieur à ce montant. Au sein des trois types de ménages de personnes âgées du volet 1, la distribution des ménages dans chaque strate de loyer semble s'harmoniser avec cette même distribution parmi les tranches de revenu.

FIGURE 4.3.4 : Répartition des personnes âgées selon le loyer payé et le type de ménage de personnes âgées

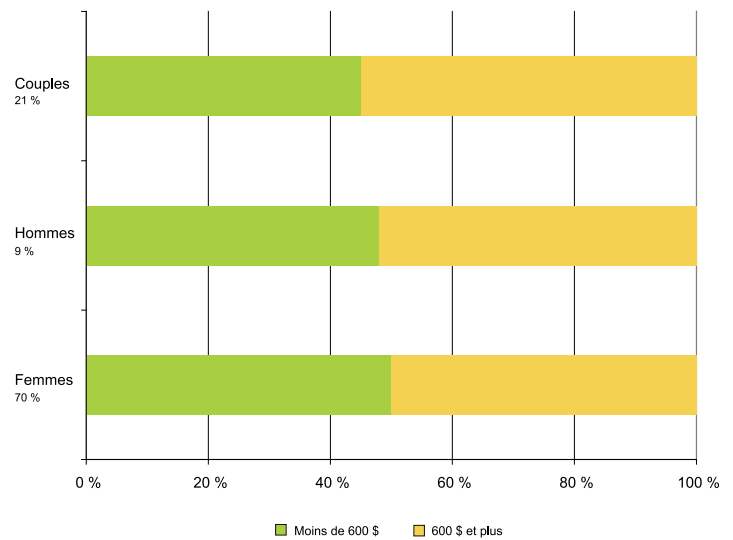
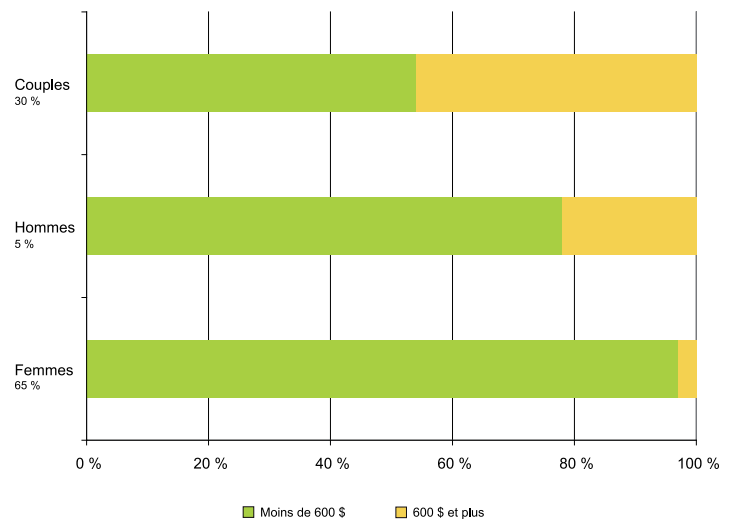


FIGURE 4.3.5 : Répartition des personnes âgées du volet 1 selon le loyer payé et le type de ménage de personnes âgées





Étant donné que les loyers des ménages du volet 2 incluent les frais des services offerts, la grande majorité de ces ménages doit payer 600 \$ et plus en loyer. La figure 4.3.6 montre que près des trois quarts des femmes seules paient 600 \$ et plus en loyer, par rapport à 65 % des hommes seuls et à 61 % des couples. Ce constat suggère que davantage de femmes seules bénéficient de services, comparativement aux autres types de ménages de personnes âgées.

La figure 4.3.3 compare l'ordre de la distribution des ménages de personnes âgées du volet 2 au sein des strates de revenu. L'observation de cette figure nous amène à conclure que les couples ont le revenu le plus élevé, suivis des hommes seuls, et que les femmes seules sont proportionnellement les plus nombreuses à se situer dans les basses strates de revenu. En analysant la figure 4.3.6, qui définit la répartition des ménages de personnes âgées du volet 2 au sein de chaque tranche de loyer, l'ordre de grandeur est inversé. Plus précisément, les couples de personnes âgées paient généralement les loyers les plus faibles (incluant les frais de services) alors que les femmes âgées vivant seules doivent payer les montants les plus élevés.

Ainsi, la délicate situation financière des femmes âgées vivant seules, en comparaison des autres types de ménages de personnes âgées, est vécue essentiellement par les ménages du volet 2. Toujours au sein des ménages de personnes âgées du volet 2, le bilan financier des hommes seuls semble beaucoup moins reluisant que celui des couples.

PARMI LES MÉNAGES DE PERSONNES ÂGÉES, ON RETROUVE PROPORTIONNELLEMENT PLUS DE FEMMES ÂGÉES SEULES QUI BÉNÉFICIENT DU SUPPLÉMENT AU LOYER.

Parmi les ménages de personnes âgées, ce sont les femmes habitant seules qui reçoivent en plus grand nombre le supplément au loyer. Ainsi, 41 % d'entre elles en bénéficient alors qu'un quart des hommes seuls et 12 % des couples y ont recours (figure 4.3.7).

FIGURE 4.3.6 : Répartition des personnes âgées du volet 2 selon le loyer payé et le type de ménage de personnes âgées

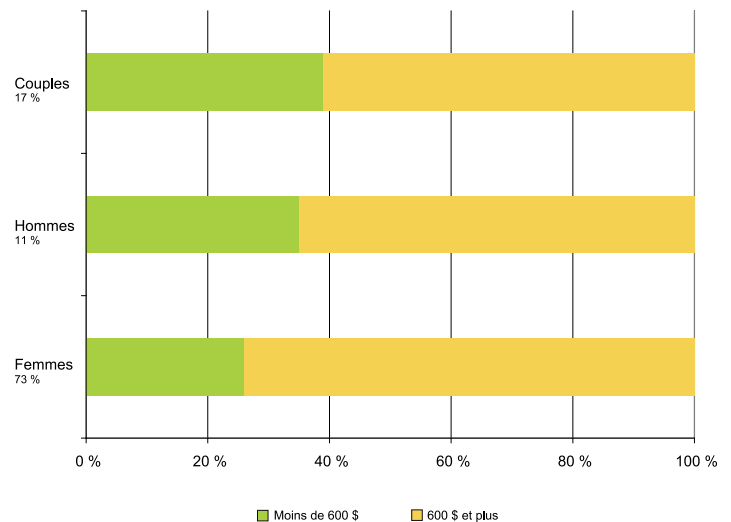
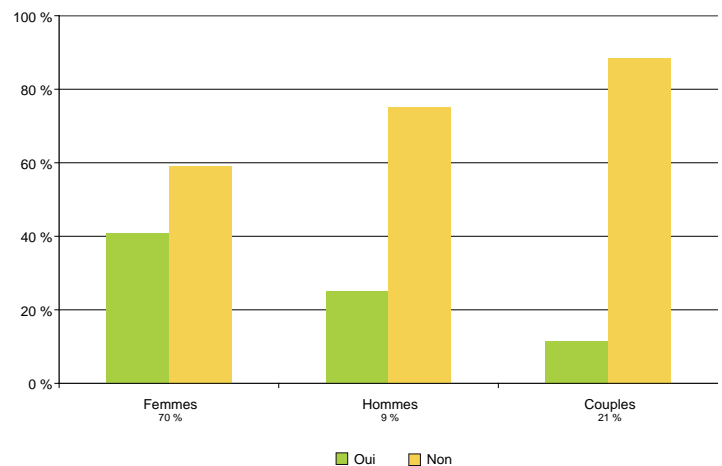


FIGURE 4.3.7 : Répartition des personnes âgées selon le type de ménage et selon qu'elles bénéficient ou non du programme *Supplément au loyer*



LES PERSONNES ÂGÉES DU VOLET 1 SONT RELATIVEMENT PEU NOMBREUSES À RECEVOIR DU SUPPLÉMENT AU LOYER EN COMPARAISON DE CELLES DU VOLET 2.

Si on analyse le cas des personnes âgées qui reçoivent un supplément au loyer en apportant une distinction selon le volet du programme *AccèsLogis Québec*, les figures 4.3.8 et 4.3.9 nous montrent qu'en comparant les types de ménages de personnes âgées, à l'intérieur de chacun des volets, l'ordre de grandeur demeure relativement semblable. Cependant, le constat le plus marquant découle de la comparaison des deux volets. Les ménages de personnes âgées du volet 2 bénéficient du programme *Supplément au loyer* en beaucoup plus grand nombre que les ménages de personnes âgées du volet 1. Cette situation n'est guère surprenante compte tenu que les personnes âgées du volet 2 sont plus âgées et habitent souvent seules, donc ont généralement un revenu moins élevé.

FIGURE 4.3.8 : Répartition des personnes âgées du volet 1 selon qu'elles bénéficient ou non du programme *Supplément au loyer* et selon le type de ménage de personnes âgées

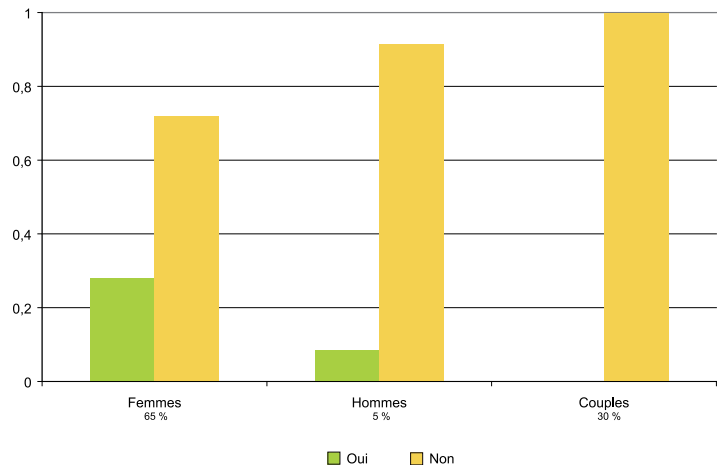
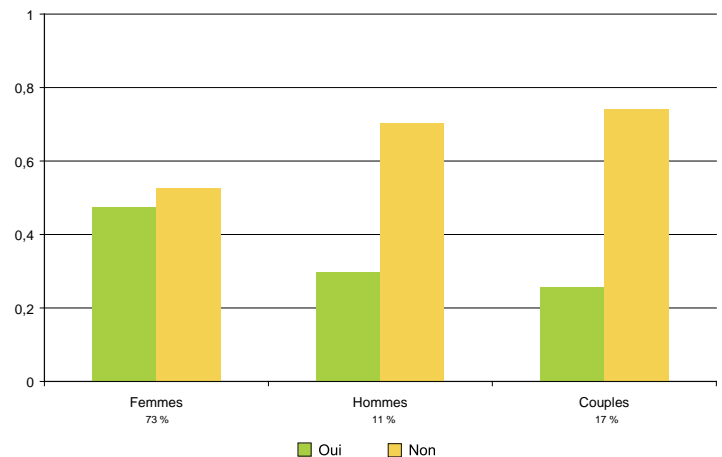


FIGURE 4.3.9 : Répartition des personnes âgées du volet 2 selon qu'elles bénéficient ou non du programme *Supplément au loyer* et selon le type de ménage de personnes âgées





4.4 LES FAMILLES

LES FAMILLES MONOPARENTALES SONT MOINS NOMBREUSES QUE LES AUTRES FAMILLES À BÉNÉFICIER DE REVENUS D'EMPLOI ET PLUS NOMBREUSES À AVOIR DE L'AIDE DE DERNIER RECOURS COMME PRINCIPALE SOURCE DE REVENU.

La famille biparentale est le type de famille qui reçoit le plus fréquemment des revenus d'emploi. Près des trois quarts des familles biparentales vivent principalement de gains d'emploi alors que 56 % des familles monoparentales et 68 % des couples sans enfant font de même. En outre, un quart des familles monoparentales ont de l'aide de dernier recours pour principale source de revenu tandis que, pour plus d'un couple sans enfant sur cinq, ce sont les revenus de retraite qui constituent l'essentiel de leur revenu (figure 4.4.1).

PAR RAPPORT À L'ENSEMBLE DES MÉNAGES FAMILIAUX, ON DÉNOMBRE D'AVANTAGE DE FAMILLES MONOPARENTALES DANS LES BASSES STRATES DE REVENU.

La figure 4.4.2 illustre que plus de la moitié des familles monoparentales ont un revenu annuel de 15 000 \$ ou moins. Chez les couples sans enfant, on dénombre 53 % d'entre eux qui jouissent d'un revenu supérieur à 25 000 \$. Quant aux familles biparentales, elles bénéficient d'un revenu annuel de plus de 15 000 \$ dans une proportion de 69 %.

Étant donné que neuf couples sans enfant sur dix reçoivent soit des revenus d'emploi soit des revenus de retraite, il est normal de s'attendre à ce que ce type de famille obtienne le niveau de revenu le plus élevé. Les familles monoparentales sont souvent dépendantes de l'aide de dernier recours, ce qui fait en sorte qu'elles s'affichent comme ayant le revenu annuel moyen le moins élevé parmi les trois types de familles.

FIGURE 4.4.1 : Répartition des familles selon la principale source de revenu du ménage et le type de famille

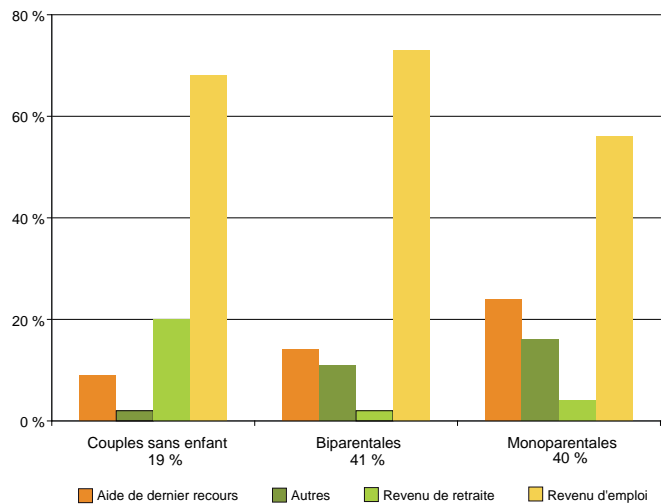
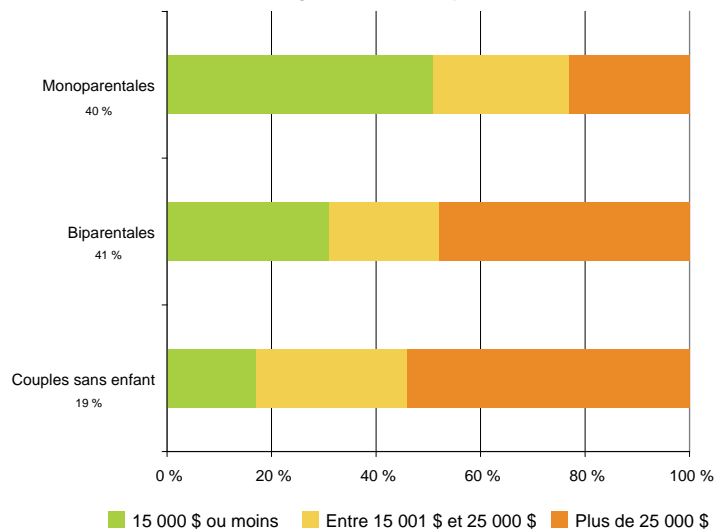


FIGURE 4.4.2 : Répartition des familles selon le niveau de revenu annuel du ménage et selon le type de famille



LES SOUTIENS DE FAMILLE MONOPARENTALE SONT PLUS NOMBREUX À ÊTRE TITULAIRES D'UN DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES PAR RAPPORT À CEUX D'ENTRE EUX QUI POSSÈDENT UN DIPLÔME D'ÉTUDES UNIVERSITAIRES.

Tel que l'illustre la figure 4.4.3, moins d'un soutien de famille monoparentale sur cinq possède un diplôme d'études universitaires.

Chez les autres types de familles, on retrouve un plus grand nombre de soutiens de ménage qui disposent d'un diplôme universitaire.

Une scolarité inférieure est un facteur qui s'ajoute à la dépendance des familles monoparentales vis-à-vis l'aide de dernier recours et qui contribue à faire en sorte que ce type de famille a le revenu annuel le plus faible.

DANS PLUSIEURS CAS, LE LOYER DES FAMILLES MONOPARENTALES EST INFÉRIEUR AU LOYER DES AUTRES MÉNAGES FAMILIAUX.

Les couples sans enfant doivent déboursier moins de 600 \$ pour se loger dans 92 % des cas. La figure 4.4.4 permet d'observer que 78 % des familles monoparentales paient moins de 600 \$ de loyer, dont 53 % paient moins de 500 \$. Cette proportion est cohérente avec la représentation de ce type de famille dans les basses strates de revenu. Quant aux familles biparentales, elles sont assez bien réparties dans les strates de loyer, bien que la majorité d'entre elles paient un loyer de 600 \$ ou moins.

TRÈS PEU DE COUPLES SANS ENFANT REÇOIVENT DU SUPPLÉMENT AU LOYER. EN CONTREPARTIE, BEAUCOUP PLUS DE FAMILLES MONOPARENTALES EN BÉNÉFICIENT.

Parce que la majorité des couples sans enfant perçoivent un revenu annuel relativement élevé, le nombre de ménages de ce type qui bénéficient du supplément au loyer est très faible. On note sur la figure 4.4.5 qu'un peu plus du tiers des familles monoparentales et le quart des familles biparentales reçoivent le supplément.

FIGURE 4.4.3 : Répartition des familles selon le niveau de scolarité atteint par le soutien du ménage et selon le type de famille

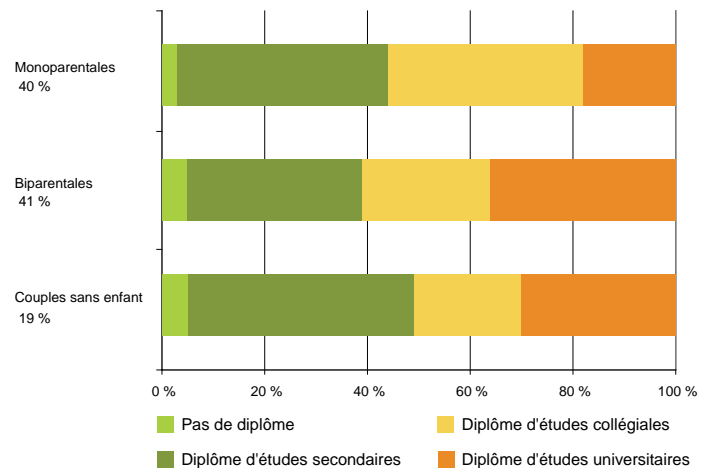


FIGURE 4.4.4 : Répartition des familles selon le loyer payé et le type de famille

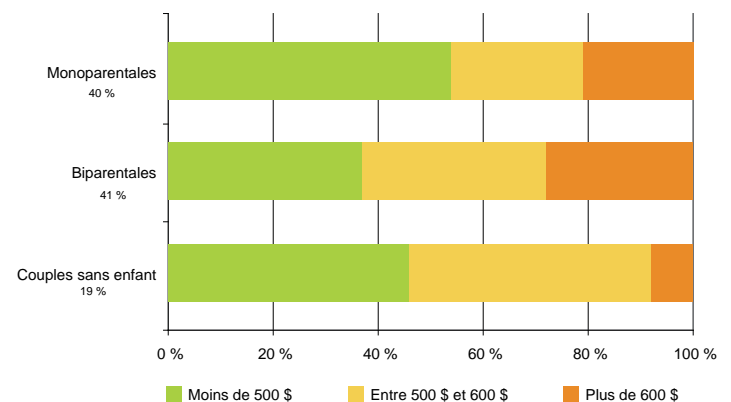
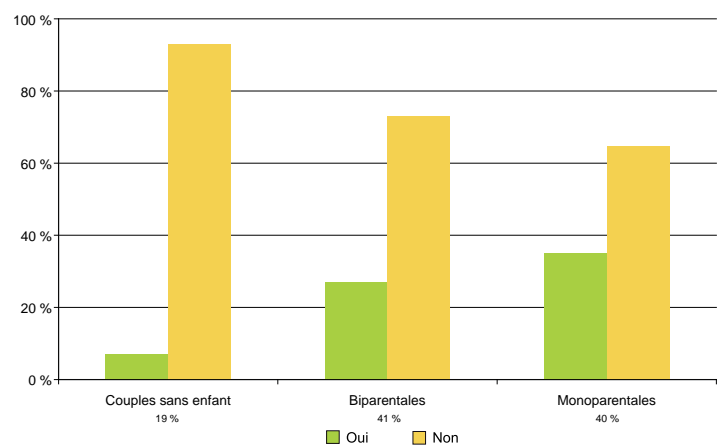


FIGURE 4.4.5 : Répartition des familles selon le type de famille et selon qu'elles bénéficient ou non du programme *Supplément au loyer*





5. CONCLUSION

Au 30 septembre 2005, les logements réalisés en vertu du programme *AccèsLogis Québec* étaient principalement occupés par des personnes âgées. Les ménages étaient composés à 43 % de personnes âgées, à 25 % de familles et à 20 % de personnes seules. Une proportion relativement élevée, soit 12 %, est constituée de ménages dits « autres ». Ces derniers sont souvent formés de plusieurs occupants sans lien matrimonial ni lien de parenté ou de plusieurs familles.

Les trois quarts des soutiens de ménage sont des femmes. Bien qu'elles soient plus nombreuses à faire office de soutien dans tous les types de ménages, elles le sont encore plus au sein des familles monoparentales et en tant que personnes âgées habitant seules. Les ménages de personnes âgées sont composés surtout de personnes âgées vivant seules. Parmi ces ménages, il est beaucoup plus fréquent de retrouver une femme. En effet, sept ménages de personnes âgées sur dix sont composés de femmes habitant seules. En outre, la majorité des aînés qui vivent seuls font partie de la clientèle du volet 2.

Une famille du programme *AccèsLogis Québec* sur cinq est constituée d'un couple sans enfant. Le reste des familles est divisé en parts égales entre les familles biparentales et les familles monoparentales. Presque tous les soutiens de famille monoparentale sont des femmes et elles sont aussi majoritaires dans tous les autres types de familles. Les soutiens de famille monoparentale sont souvent moins scolarisés que les soutiens des autres types de familles. Une plus grande proportion des familles monoparentales dépend de l'aide de dernier recours et vit avec un niveau de revenu très bas.

Mis à part les soutiens de ménage de personnes âgées, les soutiens de couple sans enfant et les personnes seules sont les plus âgés de tous les soutiens de ménage. La majorité des soutiens de couple sans enfant ont 55 ans ou plus alors que les personnes seules ont, pour la plupart, 45 ans ou plus. Parmi les revenus de tous les types de ménages, ce sont ceux des personnes seules qui proviennent le plus de l'aide de dernier recours. Ce sont les ménages les moins scolarisés qui, par surcroît, ont le niveau de revenu le plus faible. En conséquence, ils sont les plus nombreux à recevoir de l'aide au loyer sous forme de supplément au loyer. Les femmes seules vivent davantage dans des conditions précaires en comparaison des hommes seuls.

Compte tenu que les frais de services de soutien dont bénéficient beaucoup de ménages de personnes âgées sont inclus dans les montants des loyers, les ménages de personnes âgées sont ceux qui paient les loyers les plus élevés. Les ménages du volet 2 sont souvent constitués de personnes âgées qui vivent seules et qui, par conséquent, ne peuvent compter sur l'assistance d'un conjoint.



En outre, les soutiens de ces ménages sont généralement plus âgés que les soutiens des ménages de personnes âgées du volet 1. En conséquence, les ménages du volet 2 ont davantage besoin de services de soutien, ce qui se traduit par des loyers plus élevés.

Étant donné que les ménages de personnes âgées du volet 2 sont souvent plus âgés et sont plus fréquemment composés de personnes qui habitent seules, leurs sources de revenu sont généralement moins diversifiées, donc leur niveau de revenu est inférieur à celui des ménages de personnes âgées du volet 1. Les aînés du volet 2 vivant seuls, principalement les femmes, doivent supporter des frais de logement et des frais de services de soutien élevés par rapport au revenu dont ils disposent. Ainsi, leur situation économique est beaucoup plus précaire que celle des couples de personnes âgées du volet 2 et de l'ensemble des personnes âgées du volet 1.

Les résultats tirés de cette analyse permettent de constater que la clientèle des logements créés grâce au programme *AccèsLogis Québec* est à revenu faible et modeste, conformément à la vocation du programme. À l'intérieur de ces paramètres, on retrouve une certaine mixité de la clientèle étant donné que les loyers de base varient entre 75 % et 95 % du loyer médian du marché. Les logements offerts à ces ménages sont donc abordables, de taille convenable et adaptés aux besoins variés des ménages à revenu faible ou modeste.



ANNEXES

I — LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1.1.1 : Répartition des ménages par volet du programme <i>AccèsLogis Québec</i>	45
TABLEAU 2.1.1 : Répartition de la clientèle selon le type de ménage	45
TABLEAU 2.1.2 : Répartition des ménages selon le sexe du soutien du ménage	45
TABLEAU 2.1.3 : Répartition de la clientèle selon le type de ménage et le sexe du soutien principal	45
TABLEAU 2.2.1 : Répartition des ménages selon la taille des immeubles du parc	46
TABLEAU 2.2.2 : Répartition des ménages selon le nombre de logements dans l'immeuble et le type de ménage	46
TABLEAU 2.3.1 : Répartition des ménages du volet 2 selon les services offerts et utilisés dans leur immeuble	46
TABLEAU 2.4.1 : Nombre de personnes dans le ménage selon la taille du logement	47
TABLEAU 2.4.2 : Nombre de personnes dans les ménages bénéficiaires du supplément au loyer selon la taille du logement	47
TABLEAU 3.1.1 : Répartition des ménages selon les régions administratives du Québec	47
TABLEAU 3.1.2 : Répartition des types de ménages selon les régions administratives du Québec	48
TABLEAU 3.2.1 : Répartition des personnes seules selon le sexe	48
TABLEAU 3.3.1 : Répartition des personnes âgées selon le type de ménage de personnes âgées et selon le sexe des personnes âgées vivant seules	48
TABLEAU 3.4.1 : Répartition des familles selon le type de famille et le sexe du soutien du ménage	48
TABLEAU 3.5.1 : Répartition des ménages selon l'âge du soutien du ménage et le type de ménage	49
TABLEAU 3.5.2 : Répartition des personnes seules selon l'âge et le sexe	49
TABLEAU 3.5.3 : Répartition des personnes âgées selon l'âge du soutien du ménage et le type de ménage de personnes âgées	49
TABLEAU 3.5.4 : Répartition des familles selon le type de famille et l'âge du soutien de famille	50
TABLEAU 4.1.1 : Répartition des ménages selon le type de ménage et la principale source de revenu du ménage	50
TABLEAU 4.1.2 : Répartition des ménages selon le revenu annuel du ménage et le type de ménage	50
TABLEAU 4.1.3 : Répartition des ménages selon le revenu annuel du ménage et le sexe du soutien du ménage	51

LISTE DES TABLEAUX (suite)

TABLEAU 4.1.4 : Répartition des ménages selon le revenu annuel du ménage et selon le niveau de scolarité atteint par le soutien du ménage	51
TABLEAU 4.1.5 : Répartition des ménages selon le niveau de scolarité atteint par le soutien du ménage et selon le type de ménage	51
TABLEAU 4.1.6 : Répartition des ménages selon le loyer payé et le type de ménage	51
TABLEAU 4.1.7 : Répartition des ménages selon le type de ménage et selon qu'ils bénéficient ou non du programme <i>Supplément au loyer</i>	52
TABLEAU 4.1.8 : Répartition des ménages selon le loyer payé et selon qu'ils bénéficient ou non du programme <i>Supplément au loyer</i>	52
TABLEAU 4.2.1 : Répartition des personnes seules selon le sexe et la principale source de revenu	52
TABLEAU 4.2.2 : Répartition des personnes seules selon le sexe et le niveau de revenu annuel	52
TABLEAU 4.2.3 : Répartition des personnes seules selon le sexe et le niveau de scolarité atteint	53
TABLEAU 4.2.4 : Répartition des personnes seules selon le sexe et le loyer payé	53
TABLEAU 4.2.5 : Répartition des personnes seules selon le sexe et selon qu'elles bénéficient ou non du programme <i>Supplément au loyer</i>	53
TABLEAU 4.3.1 : Répartition des ménages de personnes âgées selon le revenu annuel du ménage et le type de ménage de personnes âgées	53
TABLEAU 4.3.2 : Répartition des personnes âgées selon le loyer payé et le type de ménage de personnes âgées	54
TABLEAU 4.3.3 : Répartition des personnes âgées selon le type de ménage de personnes âgées et selon qu'elles bénéficient ou non du programme <i>Supplément au loyer</i>	54
TABLEAU 4.4.1 : Répartition des familles selon la principale source de revenu du ménage et le type de famille	54
TABLEAU 4.4.2 : Répartition des familles selon le niveau de revenu annuel du ménage et le type de famille	54
TABLEAU 4.4.3 : Répartition des familles selon le niveau de scolarité atteint par le soutien du ménage et selon le type de famille	55
TABLEAU 4.4.4 : Répartition des familles selon le loyer payé et le type de famille	55
TABLEAU 4.4.5 : Répartition des familles selon le type de famille et selon qu'elles bénéficient ou non du programme <i>Supplément au loyer</i>	55



1. INTRODUCTION (Tableaux)

TABLEAU 1.1.1 : Répartition des ménages par volet du programme *AccèsLogis Québec*, 2005

Volet	Nombre	%
Volet 1	4 891	51 %
Volet 2	2 758	29 %
Volet 3	1 962	20 %
Total	9 611	100 %

2. PARC DE LOGEMENTS ET CLIENTÈLE (Tableaux)

2.1 CLIENTÈLE

TABLEAU 2.1.1 : Répartition de la clientèle selon le type de ménage, volets 1 et 2, *AccèsLogis Québec*, 2005

Type de ménage	%
Personnes âgées	43 %
Personnes seules	20 %
Familles	25 %
Autres	12 %
Total	100 %

TABLEAU 2.1.2 : Répartition des ménages selon le sexe du soutien du ménage, volets 1 et 2, *AccèsLogis Québec*, 2005

	Femmes	Hommes	Total
%	74 %	26 %	100 %

TABLEAU 2.1.3 : Répartition de la clientèle selon le type de ménage et le sexe du soutien principal, volets 1 et 2, *AccèsLogis Québec*, 2005

Type de ménage	Femmes	Hommes	Total
Personnes âgées	81 %	19 %	100 %
Personnes seules	65 %	35 %	100 %
Familles	73 %	27 %	100 %
Autres	64 %	36 %	100 %

2.2 PARC DE LOGEMENTS

TABLEAU 2.2.1 : Répartition des ménages
selon la taille des immeubles du parc, volets 1 et 2, AccèsLogisQuébec, 2005

Taille de l'immeuble	%
Moins de 15 logements	18 %
Entre 15 et 29 logements	39 %
Entre 30 et 44 logements	22 %
Entre 45 et 59 logements	8 %
Entre 60 et 74 logements	7 %
75 logements ou plus	6 %
Total	100 %

TABLEAU 2.2.2 : Répartition des ménages selon le nombre de logements
dans l'immeuble et le type de ménage, volets 1 et 2, AccèsLogis Québec, 2005

Type de ménage	Nombre de logements				Total
	Moins de 15	15-29	30-44	45 ou plus	
Personnes âgées	16 %	31 %	24 %	29 %	100 %
Personnes seules	15 %	47 %	22 %	16 %	100 %
Familles	23 %	45 %	16 %	16 %	100 %
Autres	22 %	43 %	23 %	12 %	100 %

2.3 ACCESSIBILITÉ DES SERVICES

TABLEAU 2.3.1 : Répartition des ménages du volet 2
selon les services offerts et utilisés dans leur immeuble, AccèsLogis Québec, 2005

Services	Services offerts	Services utilisés
Alimentation	95 %	90 %
Surveillance 7 jours sur 7	79 %	80 %
Animation	77 %	72 %
Santé	58 %	77 %
Total des ménages du volet 2	266	



2.4 UTILISATION DE L'ESPACE

TABLEAU 2.4.1 : Nombre de personnes dans le ménage selon la taille du logement, volets 1 et 2, *AccèsLogis Québec*, 2005

Nombre de personnes dans le ménage	1 chambre à coucher (incluant les studios)	2 chambres à coucher	3 chambres à coucher ou plus	Total
1	80 %	17 %	3 %	100 %
2	34 %	55 %	10 %	100 %
3	6 %	52 %	42 %	100 %
4 ou plus	3 %	21 %	77 %	100 %

TABLEAU 2.4.2 : Nombre de personnes dans les ménages bénéficiaires du supplément au loyer selon la taille du logement, volets 1 et 2, *AccèsLogis Québec*, 2005

Nombre de personnes dans le ménage	1 chambre à coucher (incluant les studios)	2 chambres à coucher	3 chambres à coucher ou plus	Total
1	84 %	12 %	4 %	100 %
2	40 %	45 %	15 %	100 %
3	6 %	65 %	29 %	100 %
4 ou plus	0 %	29 %	71 %	100 %

3. CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES (Tableaux)

3.1 PORTRAIT GLOBAL

TABLEAU 3.1.1 : Répartition des ménages selon les régions administratives du Québec

Région administrative	Volets 1 et 2 d' <i>AccèsLogis Québec</i> en 2005	Locataires sous le seuil de faible revenu en 2001*
Capitale-Nationale	15 %	10 %
Montréal	39 %	37 %
Autres régions	45 %	53 %
Total	100 %	100 %

Source : Société d'habitation du Québec (compilation spéciale du recensement de 2001 de Statistique Canada – Données – échantillon 20 %), tableau 8.

TABLEAU 3.1.2 : Répartition des types de ménages
selon les régions administratives du Québec, volets 1 et 2, *AccèsLogis Québec*, 2005

Région administrative	Personnes âgées	Personnes seules	Familles	Autres	Total
Montréal	10 %	25 %	44 %	22 %	100 %
Capitale-Nationale	47 %	21 %	24 %	8 %	100 %
Autres régions	70 %	16 %	9 %	4 %	100 %

3.2 LES PERSONNES SEULES

TABLEAU 3.2.1 : Répartition des personnes seules selon le sexe,
volets 1 et 2, *AccèsLogis Québec*, 2005

Sexe		Total
Femmes	Hommes	
65 %	35 %	100 %

3.3 LES PERSONNES ÂGÉES

TABLEAU 3.3.1 : Répartition des personnes âgées selon le type de ménage
de personnes âgées et selon le sexe des personnes âgées vivant seules,
volets 1 et 2, *AccèsLogis Québec*, 2005

Personnes seules		Couples	Total
Femmes	Hommes		
71 %	9 %	21 %	100 %

3.4 LES FAMILLES

TABLEAU 3.4.1 : Répartition des familles selon le type de famille
et le sexe du soutien du ménage, volets 1 et 2, *AccèsLogis Québec*, 2005

Type de famille	Femmes	Hommes	Total
Couple sans enfant	65 %	35 %	100 %
Biparentale	57 %	43 %	100 %
Monoparentale	91 %	9 %	100 %



3.5 ÂGE DU SOUTIEN PRINCIPAL

Portrait global

TABLEAU 3.5.1 : Répartition des ménages selon l'âge du soutien du ménage et le type de ménage, volets 1 et 2, AccèsLogis Québec, 2005

Âge du soutien de ménage	Personnes âgées	Personnes seules	Familles	Autres
Moins de 25 ans	0 %	3 %	6 %	13 %
Entre 25 ans et 34 ans	0 %	10 %	36 %	15 %
Entre 35 ans et 44 ans	0 %	15 %	38 %	23 %
Entre 45 ans et 54 ans	0 %	31 %	12 %	39 %
Entre 55 ans et 64 ans	0 %	42 %	8 %	10 %
65 ans ou plus	100 %	0 %	0 %	0 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

Les personnes seules

TABLEAU 3.5.2 : Répartition des personnes seules selon l'âge et le sexe, volets 1 et 2, AccèsLogis Québec, 2005

Âge	Femmes	Hommes
Moins de 45 ans	20 %	41 %
45 ans et plus	80 %	59 %
Total	100 %	100 %

Les personnes âgées

TABLEAU 3.5.3 : Répartition des personnes âgées selon l'âge du soutien du ménage et le type de ménage de personnes âgées, volets 1 et 2, AccèsLogis Québec, 2005

Âge du soutien de ménage	Personnes seules		Couples
	Femmes	Hommes	
Entre 65 et 74 ans	26 %	24 %	41 %
75 ans ou plus	74 %	76 %	59 %
Total	100 %	100 %	100 %

Les familles

TABLEAU 3.5.4 : Répartition des familles selon le type de famille
et l'âge du soutien de famille, volets 1 et 2, AccèsLogis Québec, 2005

Âge du soutien du ménage	Couples sans enfant	Biparentales	Monoparentales
Moins de 35 ans	39 %	50 %	35 %
Entre 35 ans et 44 ans	14 %	42 %	44 %
45 ans et plus	47 %	7 %	21 %
Total	100 %	100 %	100 %

4. CARACTÉRISTIQUES ÉCONOMIQUES

4.1 PORTRAIT GLOBAL

TABLEAU 4.1.1 : Répartition des ménages selon le type de ménage
et la principale source de revenu du ménage,
volets 1 et 2, AccèsLogis Québec, 2005

Source de revenu	Personnes âgées	Personnes seules	Familles	Autres
Aide de dernier recours	1 %	36 %	18 %	18 %
Autres	1 %	14 %	11 %	6 %
Revenus de retraite	98 %	13 %	6 %	6 %
Revenus d'emploi	1 %	38 %	65 %	70 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

TABLEAU 4.1.2 : Répartition des ménages selon le revenu annuel
du ménage et le type de ménage, volets 1 et 2, AccèsLogis Québec, 2005

Revenu du ménage	Personnes âgées	Personnes seules	Familles	Autres
10 000 \$ ou moins	13 %	47 %	17 %	17 %
Entre 10 001 \$ et 15 000 \$	41 %	15 %	18 %	12 %
Entre 15 001 \$ et 25 000 \$	32 %	18 %	25 %	33 %
Entre 25 001 \$ et 40 000 \$	7 %	17 %	27 %	25 %
Plus de 40 000 \$	7 %	3 %	14 %	12 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %



TABLEAU 4.1.3 : Répartition des ménages selon le revenu annuel du ménage et le sexe du soutien du ménage, volets 1 et 2, *AccèsLogis Québec*, 2005

Revenu du ménage	Femmes	Hommes
10 000 \$ ou moins	22 %	23 %
Entre 10 001 \$ et 15 000 \$	31 %	12 %
Entre 15 001 \$ et 25 000 \$	25 %	33 %
Entre 25 001 \$ et 40 000 \$	14 %	22 %
Plus de 40 000 \$	8 %	10 %
Total	100 %	100 %

TABLEAU 4.1.4 : Répartition des ménages selon le revenu annuel du ménage et selon le niveau de scolarité atteint par le soutien du ménage, volets 1 et 2, *AccèsLogis Québec*, 2005

Revenu du ménage	Pas de diplôme	Diplôme d'études secondaires	Diplôme d'études collégiales	Diplôme d'études universitaires
10 000 \$ ou moins	22 %	25 %	20 %	20 %
Entre 10 001 \$ et 15 000 \$	36 %	26 %	28 %	12 %
Entre 15 001 \$ et 25 000 \$	30 %	29 %	23 %	25 %
Entre 25 001 \$ et 40 000 \$	7 %	16 %	23 %	22 %
Plus de 40 000 \$	5 %	5 %	7 %	22 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

TABLEAU 4.1.5 : Répartition des ménages selon le niveau de scolarité atteint par le soutien du ménage et selon le type de ménage, volets 1 et 2, *AccèsLogis Québec*, 2005

Niveau de scolarité	Personnes âgées	Personnes seules	Familles	Autres
Pas de diplôme	44 %	14 %	4 %	4 %
Diplôme d'études secondaires	36 %	40 %	38 %	46 %
Diplôme d'études collégiales	11 %	17 %	31 %	22 %
Diplôme d'études universitaires	9 %	28 %	28 %	29 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

TABLEAU 4.1.6 : Répartition des ménages selon le loyer payé et le type de ménage, volets 1 et 2, *AccèsLogis Québec*, 2005

Montant du loyer	Personnes âgées	Personnes seules	Familles	Autres
Moins de 400 \$	14 %	41 %	27 %	18 %
Entre 400 \$ et 500 \$	16 %	31 %	17 %	21 %
Entre 500 \$ et 600 \$	18 %	17 %	34 %	28 %
Plus de 600 \$	52 %	11 %	22 %	33 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

TABLEAU 4.1.7 : Répartition des ménages selon le type de ménage et selon qu'ils bénéficient ou non du programme *Supplément au loyer*, volets 1 et 2, *AccèsLogis Québec*, 2005

Bénéficiaire du supplément au loyer	Personnes seules	Personnes âgées	Familles	Autres
non	61 %	67 %	74 %	82 %
oui	39 %	33 %	26 %	18 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

TABLEAU 4.1.8 : Répartition des ménages selon le loyer payé et selon qu'ils bénéficient ou non du programme *Supplément au loyer*, volets 1 et 2, *AccèsLogis Québec*, 2005

Montant du loyer	Bénéficiaire du supplément au loyer	
	Non	Oui
Moins de 400 \$	18 %	37 %
Entre 400 \$ et 500 \$	22 %	18 %
Entre 500 \$ et 600 \$	29 %	12 %
Plus de 600 \$	31 %	33 %
Total	100 %	100 %

4.2 LES PERSONNES SEULES

TABLEAU 4.2.1 : Répartition des personnes seules selon le sexe et la principale source de revenu, volets 1 et 2, *AccèsLogis Québec*, 2005

Source de revenu	Femmes	Hommes
Aide de dernier recours	37 %	30 %
Autres	17 %	10 %
Revenus de retraite	17 %	5 %
Revenus d'emploi	29 %	55 %
Total	100 %	100 %

TABLEAU 4.2.2 : Répartition des personnes seules selon le sexe et le niveau de revenu annuel, volets 1 et 2, *AccèsLogis Québec*, 2005

Revenu du ménage	Femmes	Hommes
10 000 \$ ou moins	55 %	42 %
Entre 10 001 \$ et 20 000 \$	24 %	14 %
Entre 20 001 \$ et 30 000 \$	13 %	22 %
Plus de 30 000 \$	8 %	22 %
Total	100 %	100 %



TABLEAU 4.2.3 : Répartition des personnes seules selon le sexe et le niveau de scolarité atteint, volets 1 et 2, *AccèsLogis Québec*, 2005

Niveau de scolarité	Femmes	Hommes
Pas de diplôme	17 %	9 %
Diplôme d'études secondaires	43 %	36 %
Diplôme d'études collégiales	14 %	22 %
Diplôme d'études universitaires	26 %	33 %
Total	100 %	100 %

TABLEAU 4.2.4 : Répartition des personnes seules selon le sexe et le loyer payé, volets 1 et 2, *AccèsLogis Québec*, 2005

Montant du loyer	Femmes	Hommes
Moins de 400 \$	42 %	41 %
Entre 400 \$ et 500 \$	28 %	36 %
Entre 500 \$ et 600 \$	19 %	11 %
Plus de 600 \$	11 %	12 %
Total	100 %	100 %

TABLEAU 4.2.5 : Répartition des personnes seules selon le sexe et selon qu'elles bénéficient ou non du programme *Supplément au loyer*, volets 1 et 2, *AccèsLogis Québec*, 2005

Bénéficiaire du supplément au loyer	Femmes	Hommes
non	55 %	72 %
oui	45 %	28 %
Total	100 %	100 %

4.3 LES PERSONNES ÂGÉES

TABLEAU 4.3.1 : Répartition des ménages de personnes âgées selon le revenu annuel du ménage et le type de ménage de personnes âgées, volets 1 et 2, *AccèsLogis Québec*, 2005

Revenu annuel	Personnes seules		Couples
	Femmes	Hommes	
15 000 \$ ou moins	65 %	36 %	20 %
Entre 15 001 \$ et 25 000 \$	26 %	49 %	46 %
Plus de 25 000 \$	9 %	15 %	34 %
Total	100 %	100 %	100 %

TABLEAU 4.3.2 : Répartition des personnes âgées selon le loyer payé et le type de ménage de personnes âgées, volets 1 et 2, *AccèsLogis Québec*, 2005

Montant du loyer	Personnes seules		Couples
	Femmes	Hommes	
Moins de 600 \$	50 %	48 %	45 %
600 \$ et plus	50 %	52 %	55 %
Total	100 %	100 %	100 %

TABLEAU 4.3.3 : Répartition des personnes âgées selon le type de ménage de personnes âgées et selon qu'elles bénéficient ou non du programme *Supplément au loyer*, volets 1 et 2, *AccèsLogis Québec*, 2005

Bénéficiaire du supplément au loyer	Personnes seules		Couples
	Femmes	Hommes	
Non	59 %	74 %	88 %
Oui	41 %	26 %	12 %
Total	100 %	100 %	100 %

4.4 LES FAMILLES

TABLEAU 4.4.1 : Répartition des familles selon la principale source de revenu du ménage et le type de famille, volets 1 et 2, *AccèsLogis Québec*, 2005

Source de revenu	Couples sans enfant	Biparentales	Monoparentales
Aide de dernier recours	9 %	14 %	24 %
Autres	3 %	11 %	16 %
Revenus de retraite	20 %	2 %	4 %
Revenus d'emploi	68 %	73 %	56 %
Total	100 %	100 %	100 %

TABLEAU 4.4.2 : Répartition des familles selon le niveau de revenu annuel du ménage et le type de famille, volets 1 et 2, *AccèsLogis Québec*, 2005

Niveau de revenu	Couples sans enfant	Biparentales	Monoparentales
15 000 \$ ou moins	17 %	31 %	51 %
Entre 15 001 \$ et 25 000 \$	29 %	21 %	26 %
Plus de 25 000 \$	54 %	48 %	23 %
Total	100 %	100 %	100 %



TABLEAU 4.4.3 : Répartition des familles selon le niveau de scolarité atteint par le soutien du ménage et selon le type de famille, volets 1 et 2, *AccèsLogis Québec*, 2005

Niveau de scolarité	Couples sans enfant	Biparentales	Monoparentales
Pas de diplôme	5 %	5 %	3 %
Diplôme d'études secondaires	44 %	34 %	41 %
Diplôme d'études collégiales	21 %	25 %	38 %
Diplôme d'études universitaires	30 %	36 %	18 %
Total	100 %	100 %	100 %

TABLEAU 4.4.4 : Répartition des familles selon le loyer payé et le type de famille, volets 1 et 2, *AccèsLogis Québec*, 2005

Montant du loyer	Couples sans enfant	Biparentales	Monoparentales
Moins de 500 \$	46 %	37 %	54 %
Entre 500 \$ et 600 \$	46 %	35 %	25 %
Plus de 600 \$	8 %	28 %	21 %
Total	100 %	100 %	100 %

TABLEAU 4.4.5 : Répartition des familles selon le type de famille et selon qu'elles bénéficient ou non du programme *Supplément au loyer*, volets 1 et 2, *AccèsLogis Québec*, 2005

Bénéficiaire du supplément au loyer	Couples sans enfant	Biparentales	Monoparentales
Non	93 %	73 %	65 %
Oui	7 %	27 %	35 %
Total	100 %	100 %	100 %



II — COMPOSITION DES CINQ GRANDES DIVISIONS RÉGIONALES RETENUES DANS LE DÉCOUPAGE TERRITORIAL UTILISÉ POUR CONSTRUIRE L'ÉCHANTILLON

RMR DE MONTRÉAL

- ➔ Montréal (06)
- ➔ Laval (13)
- ➔ Lanaudière (14) (partie RMR de Montréal)
- ➔ Laurentides (15) (partie RMR de Montréal)
- ➔ Montérégie (16) (partie RMR de Montréal)

RMR DE QUÉBEC

- ➔ Capitale-Nationale (03) (partie RMR de Québec)
- ➔ Chaudière-Appalaches (12) (partie RMR de Québec)

EST-DU-QUÉBEC

- ➔ Bas-Saint-Laurent (01)
- ➔ Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)
- ➔ Capitale-Nationale (03) (partie est)
- ➔ Côte-Nord (09)
- ➔ Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)
- ➔ Chaudière-Appalaches (12) (partie est)

CENTRE-DU-QUÉBEC

- ➔ Mauricie (04)
- ➔ Estrie (05)
- ➔ Centre-du-Québec (17)

QUEST-DU-QUÉBEC

- ➔ Outaouais (07)
- ➔ Abitibi-Témiscamingue (08)
- ➔ Lanaudière (14) (partie ouest)
- ➔ Laurentides (15) (partie ouest)
- ➔ Montérégie (16) (partie ouest)

